




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Microcentrale hydroélectrique sur un ancien captage d'eau potable, aujourd'hui déclassé.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MW Energies

Raison sociale

MW Energies

N° SIRET

8 1 4 3 5 2 8 7 8 0 0 0 2 3

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

MANIGLIER

Prénom(s)

Thibault

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
n°10 n°29	Dérivation d'un cours d'eau sur plus de 100m Microcentrale hydroélectrique de puissance maximale brute inférieure à 4,5MWc

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à exploiter un ancien captage d'eau potable exploitant une résurgence karstique (source d'eau délaissée par la commune puis l'autorité en charge de la compétence "eau potable" pour des raisons de pollution liée à des zones d'alpage en amont. Cette source se situe à la cote Z = 1195m.

L'ancienne conduite en fonte (diamètre 110mm) qui acheminait l'eau de la source au réservoir du village sera déposée et remplacée par une nouvelle conduite d'un plus grand diamètre (D400mm).

L'usine en aval turbinera un débit de 100L/s sous 200m de chute et restituera l'eau dans le Fételay.

L'emplacement de la conduite forcée correspond aux pistes ou voiries existantes pour des raisons de maîtrise foncière et pour limiter l'impact sur les milieux naturels.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de produire de l'électricité d'origine renouvelable.

La production annuelle est estimée à 800 MWh, ce qui représente la consommation d'environ 250 foyers (hors chauffage, source ADEME), ce qui est significatif à l'échelle de la commune de Montmin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus sont les suivants:

- amélioration de la prise d'eau existante : notamment installation de capteurs de niveau d'eau pour la régulation
- ouverture d'une tranchée et dépose de la vieille conduite D110mm en place
- pose d'une nouvelle conduite forcée D400mm
- construction d'une usine de 50m²
- ouvrage de restitution

L'emplacement de l'usine et la prise d'eau disposent déjà d'accès existant.

Aucune piste ne devra être créée pour réaliser ces travaux

La prise d'eau ne se situe pas dans le lit du cours d'eau.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois la centrale mise en service, l'exploitation sera simple car la prise d'eau ne se situe pas dans le lit du torrent du Fételay. La résurgence utilisée ne transite aucun sédiment et n'est pas concernée par les crues liquides ou solides.

En phase d'exploitation, les seules interventions prévues sont les contrôles périodiques des ouvrages électro-mécaniques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à l'obtention :

- d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA)
- d'un permis de construire pour l'usine.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Q_équipement H_brute Puissance Maximale Brute = PMB L_TCC	100L/S 200m 200kW 800m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf Annexe 10 En dehors de la znieff 1 "Massif de la tournette"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Talloires est classée en loi littoral, catégorie Lac pour le motif de Commune riveraine d'un lac de plus de 1000 hectares. Toutefois le projet n'est pas sur le territoire concerné par le littoral du lac.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de Montmin
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mai 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf Annexe 10 Le projet se situe en dehors des périmètres de protection rapprochée des captages d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie dans la ZSC "Massif de la Tournette" FR 8201703. Cf Annexe 10 pour l'évaluation des incidences.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à capter l'eau d'une source et la restituer à 100% plus en aval que son exutoire naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du sable pourrait être nécessaire en fonds de tranchée pour poser la conduite forcée (mais en quantité limitée) en fonction de la qualité du déblai après criblage.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf Annexe 10, évaluation des incidences.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf Annexe 10
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La seule consommation d'espaces naturels concerne l'implantation de l'usine située à la lisière dont la surface est de 50m ² . La consommation d'espaces est donc considérée comme non significative.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du linéaire des berges du Fételay est classée en risque de glissement, ravinements, torrentiels, chutes de pierre. La choix de l'implantation de l'usine en rive droite répond de cette prise en compte des aléas naturels du PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après la mise en service de la centrale, le projet n'engendrera aucun déplacement / trafic.		
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La source du bruit correspond à la rotation de la turbine et de l'alternateur. Des mesures de réduction sont prévues pour limiter les nuisances sonores. cf Annexe 10		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Les rejets liquides sont les eaux dérivées et restituées après turbinage. Pas de rejets autres que l'eau dérivée.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf Annexe 10
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principales incidences du projet sont liées à la présence d'une zone natura 2000 et l'impact sur le milieu aquatique du Fételay.

Le choix de la variante proposée évite:

- pour le tracé de la conduite forcée, tous les milieux naturels type "pelouse sèche" qui auraient permis un tracé plus direct
- pour la restitution, un rejet à une cote plus basse directement dans le Nant de Montmin (pour augmenter la hauteur de chute). Toute impact hydraulique sur le Nant de Montmin a été évité.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La variante retenue est le résultat :

- de l'application de la stratégie E-R-C
- d'une maîtrise foncière réaliste
- d'un raccordement électrique faisable et économiquement viable.

Les mesures liées à l'impact sur le milieu aquatique seront reprises et détaillées dans le dossier d'autorisation "loi sur l'eau" aujourd'hui appelée "autorisation environnementale"

S'agissant des travaux forestiers et de terrassement dans la partie amont du projet, dans la zone NATura 2000, ils seront programmés en concertation avec l'ONF pour que le projet de microcentrale n'induisse pas d'impacts supplémentaires. Cf Annexe 11

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La variante du projet retenu repose sur la réduction maximale des impacts sur l'environnement pour atteindre l'objectif d'être dispensé d'évaluation environnementale quitte à être économiquement moins performant car plus coûteux.


L'étude hydraulique en cours permettra de détailler le dossier d'autorisation environnementale (loi sur l'eau) en précisant le module de la source et le débit réservé à respecter.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Description de la démarche et justification de l'emprise du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Description du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Analyse des impacts du projet et les mesures de réduction	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Echanges avec l'ONF	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le

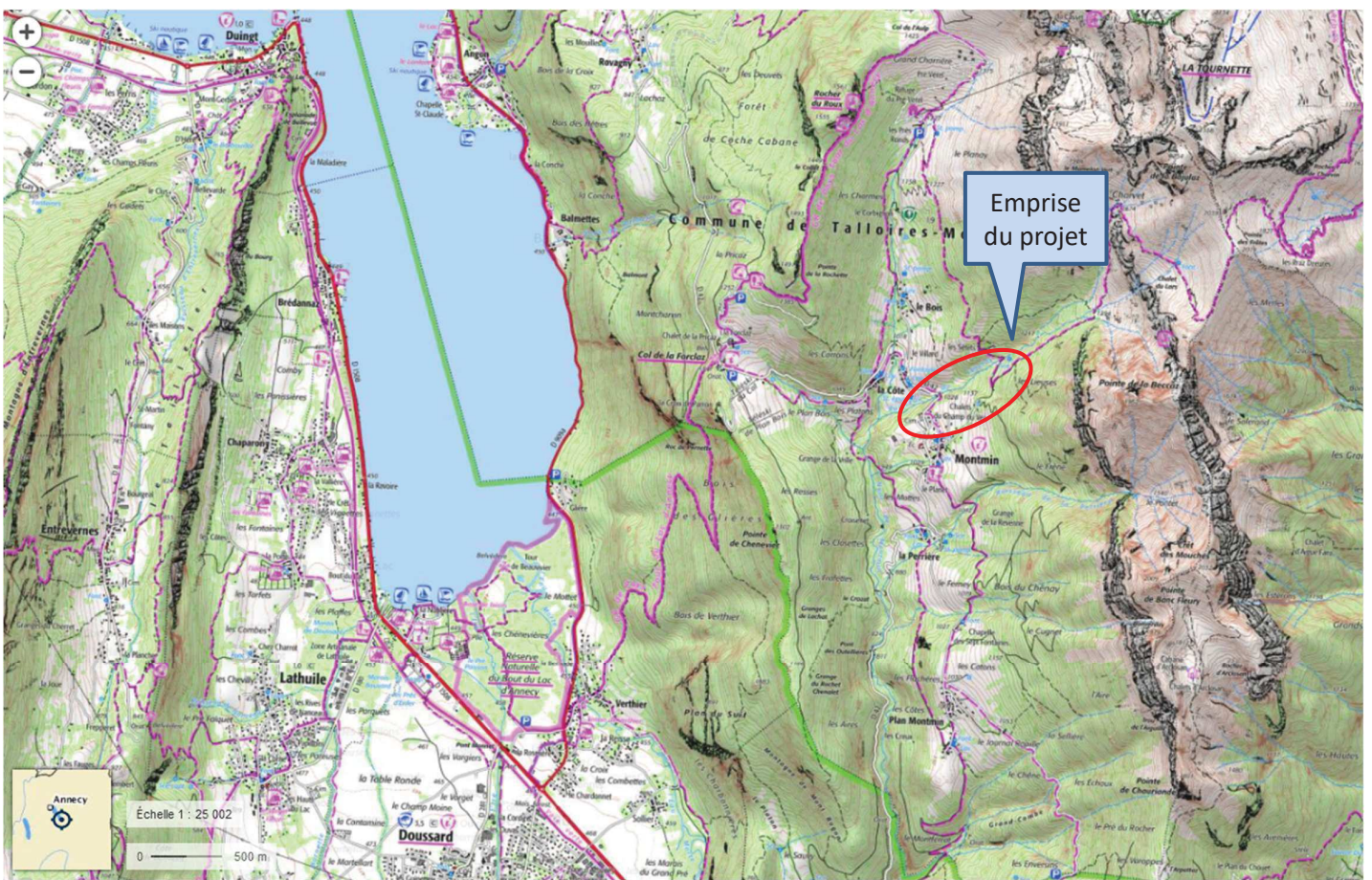
**MANI
GLIE
R**  Signature
numérique de
MANIGLIER
Date :
2023.11.21
13:54:52
+01'00'

Signature du (des) demandeur(s)

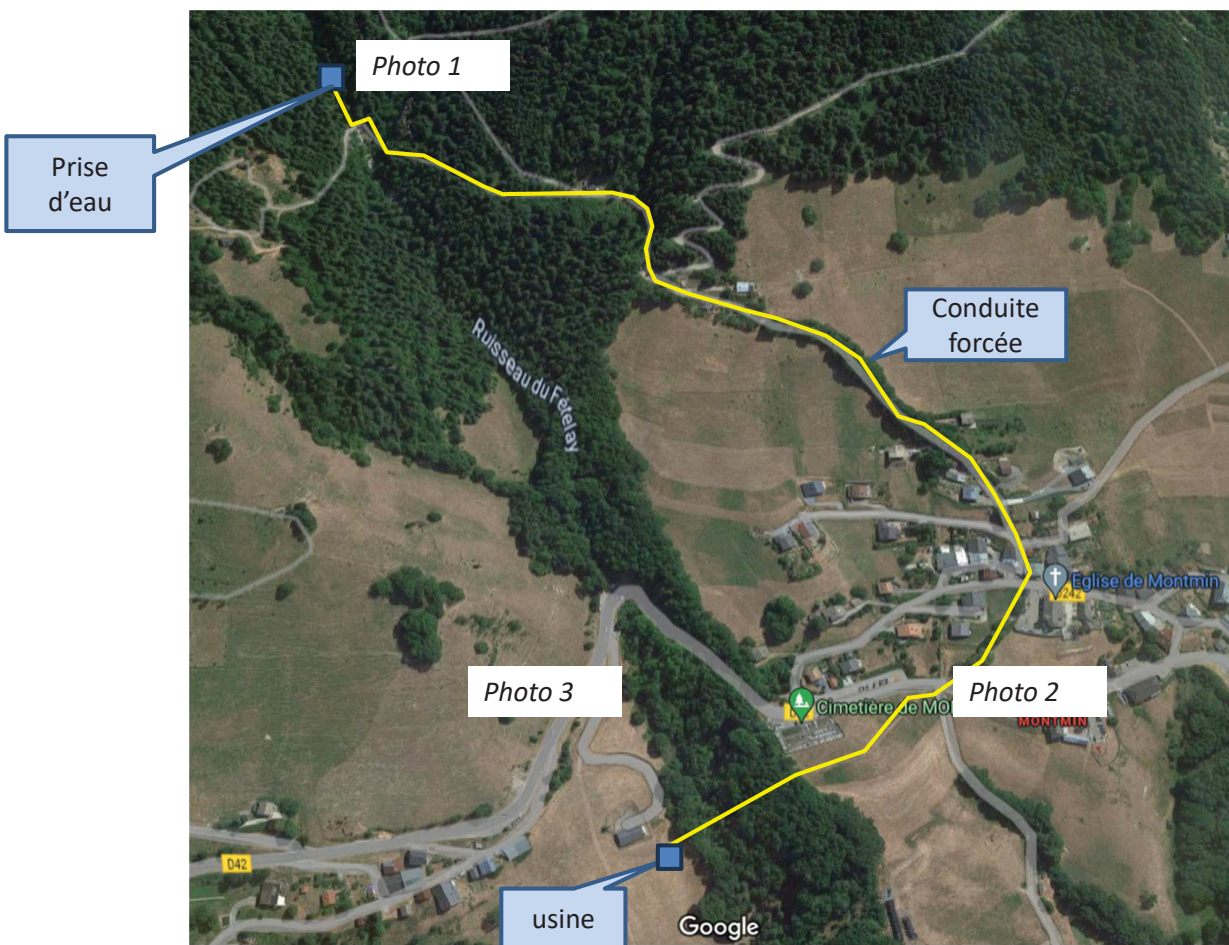
Projet de microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau du Fételay (Commune de Montmin, 74210)

Cas par Cas
Annexe 3 à 7

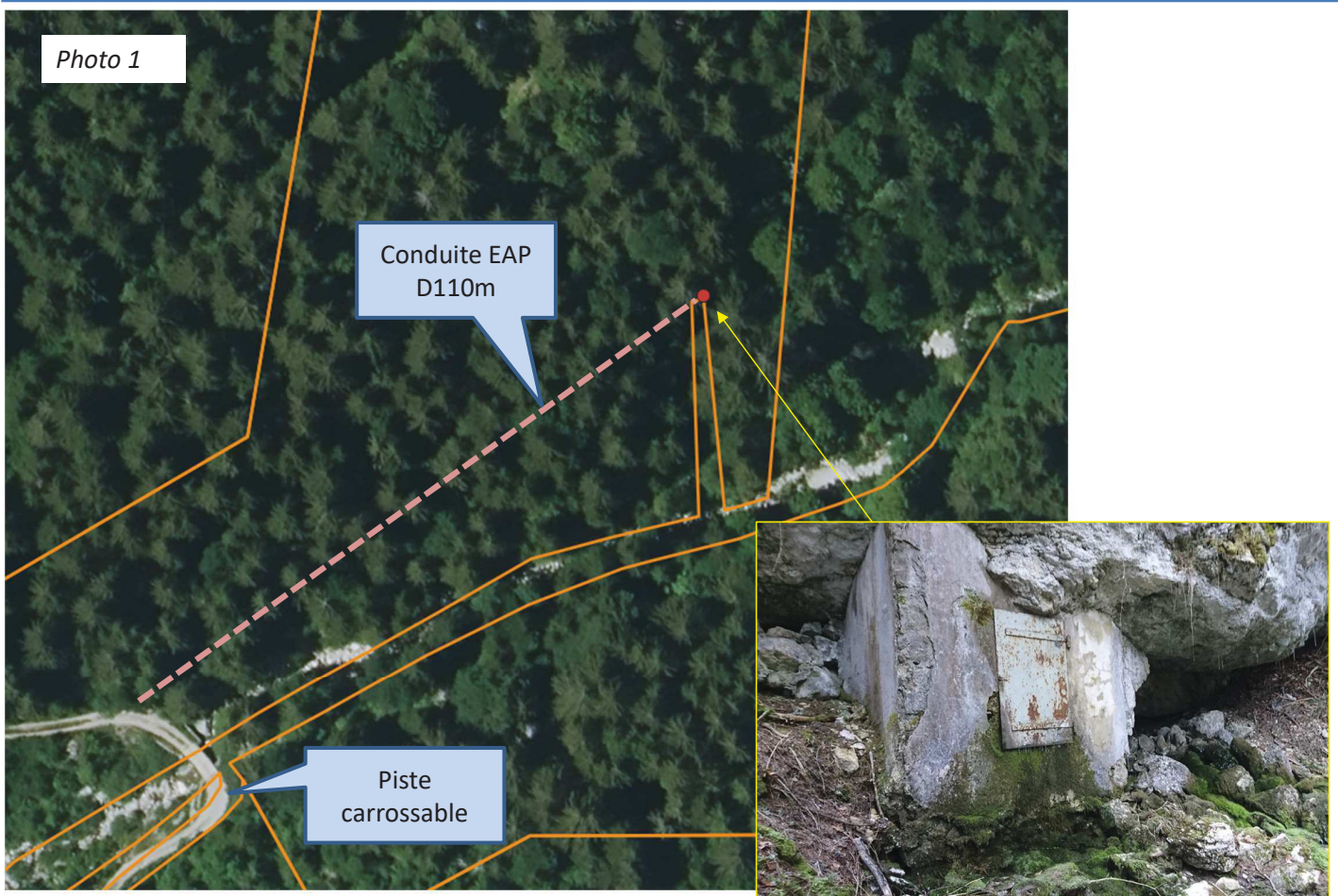
Annexe 3: plan au 1/25000^{ème}



Annexe 4: image satellite de la zone d'implantation

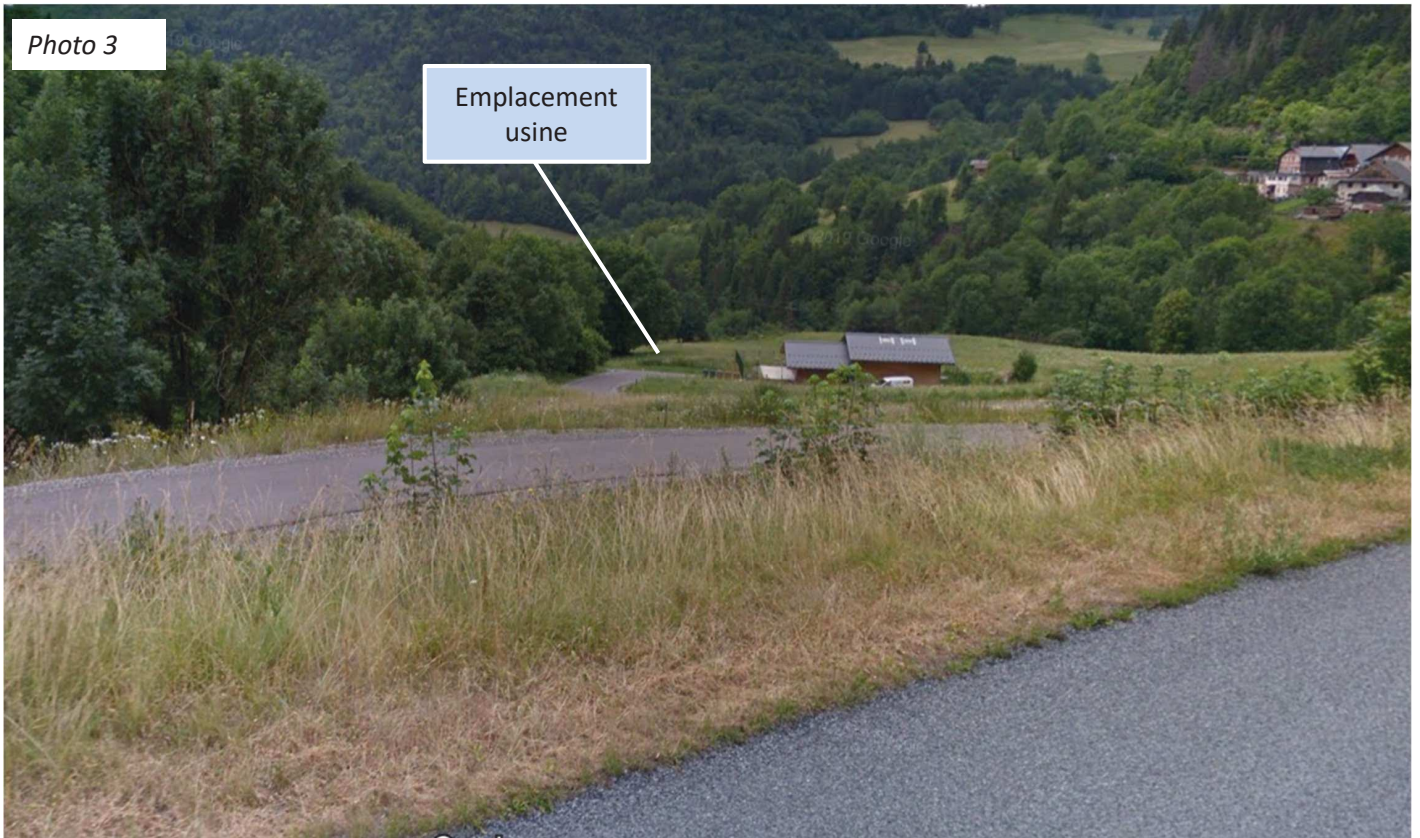


Annexe 4 : La prise d'eau

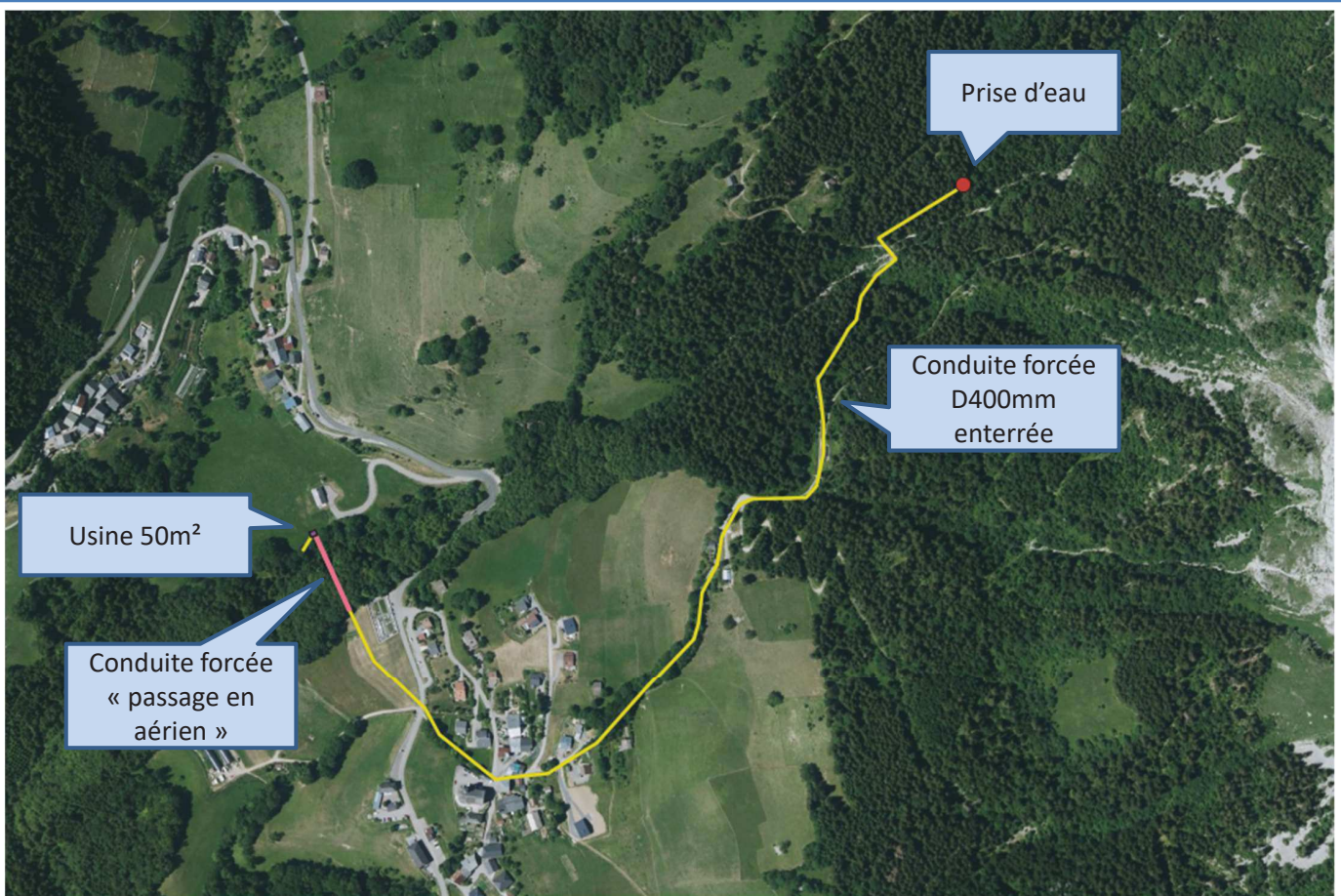




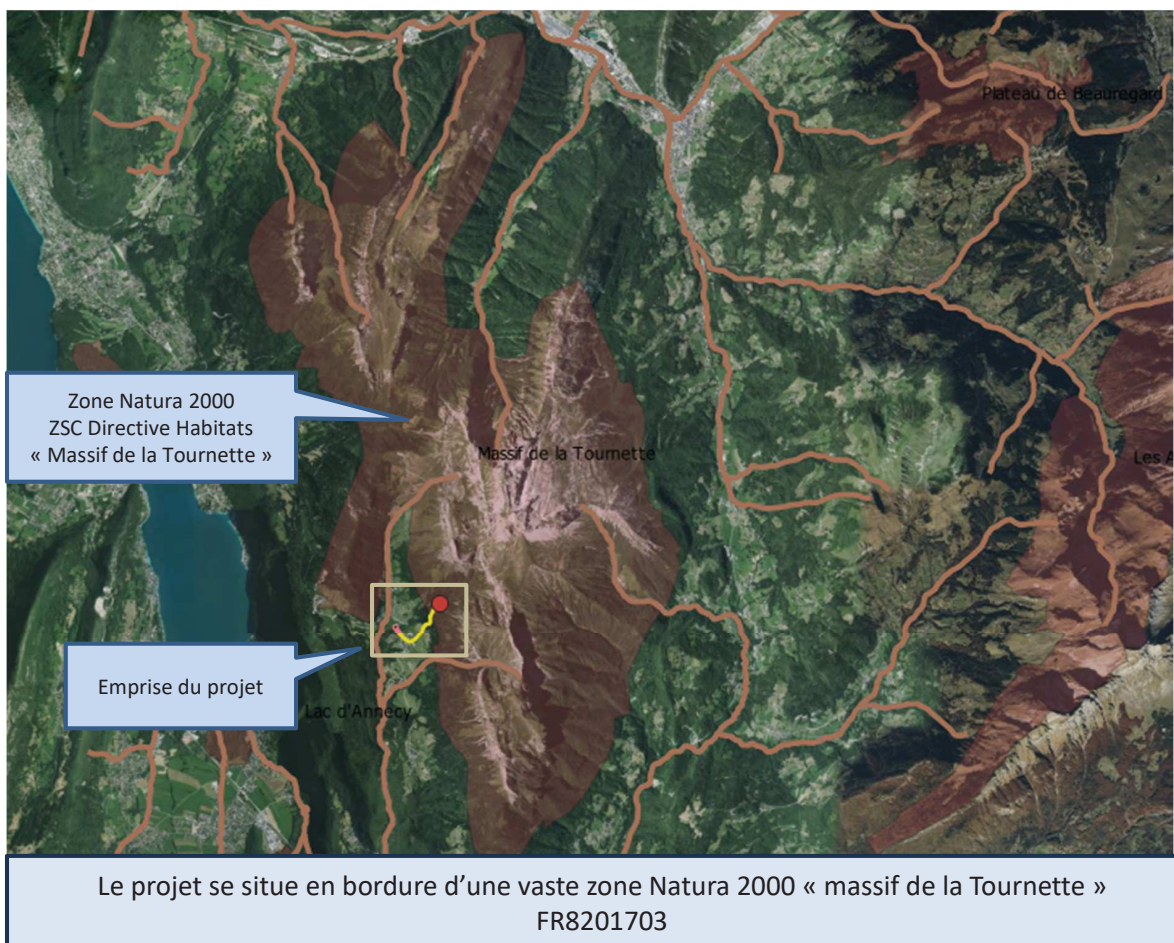
Annexe 4: photo depuis la D42 vers l'usine



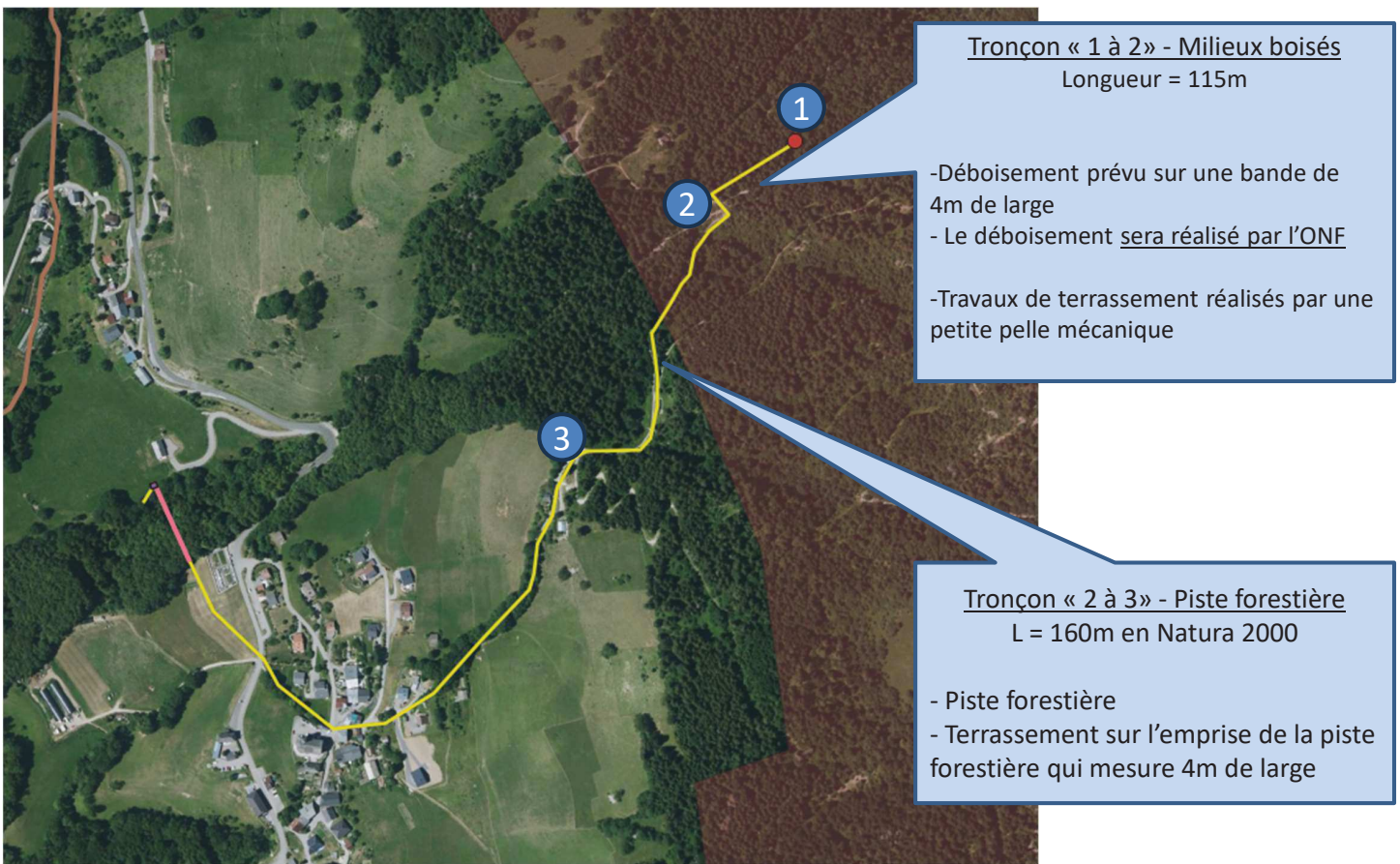
Annexe 5: plan du projet



Annexe 7: incidences sur une zone Natura 2000



Annexe 7: incidence sur la zone Natura 2000



Projet de microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau du Fételay (Commune de Montmin, 74210)

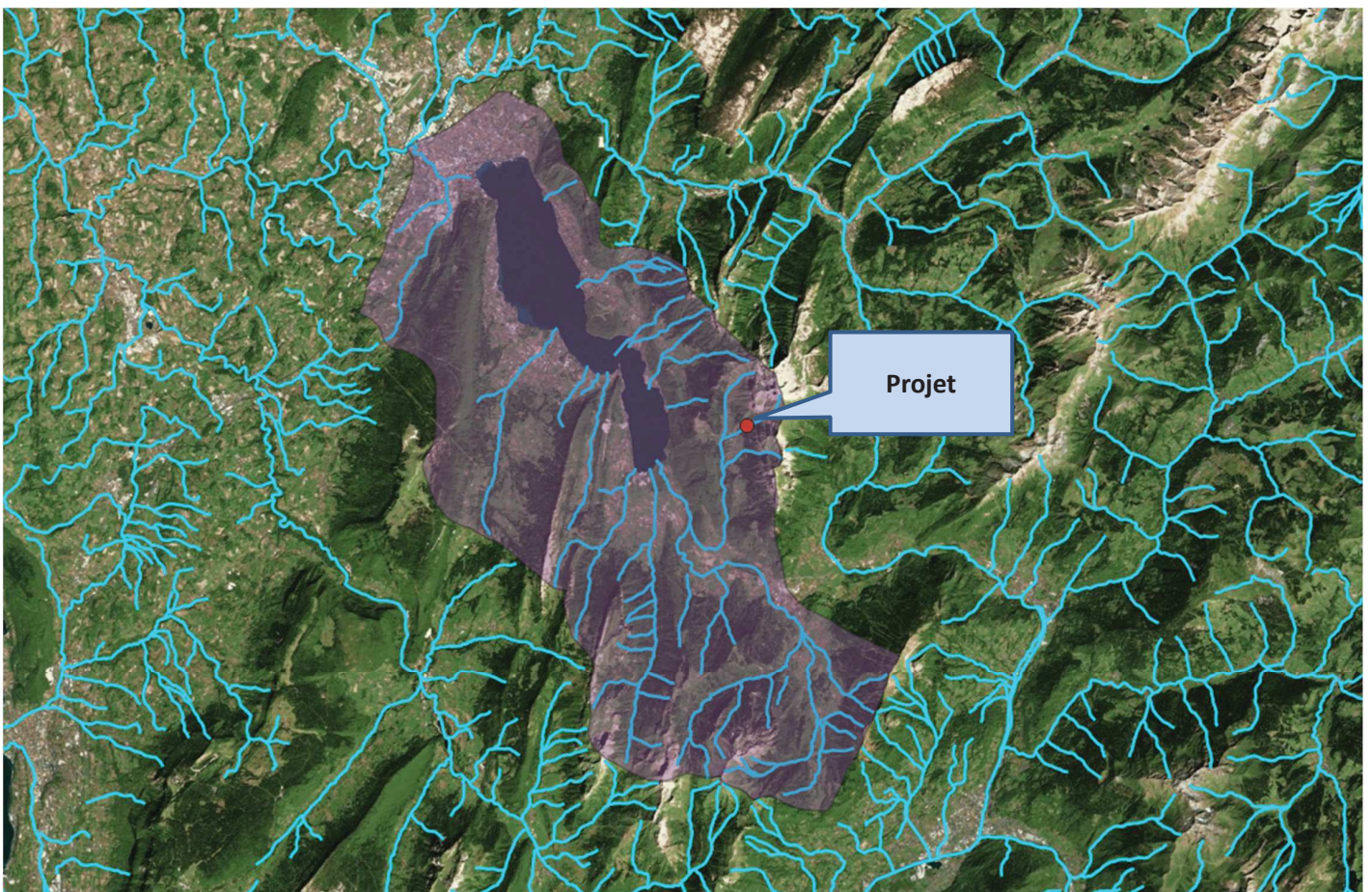
Annexe 8 Démarche générale

Préambule, quelques grands rappels structurant la démarche d'implantation du projet

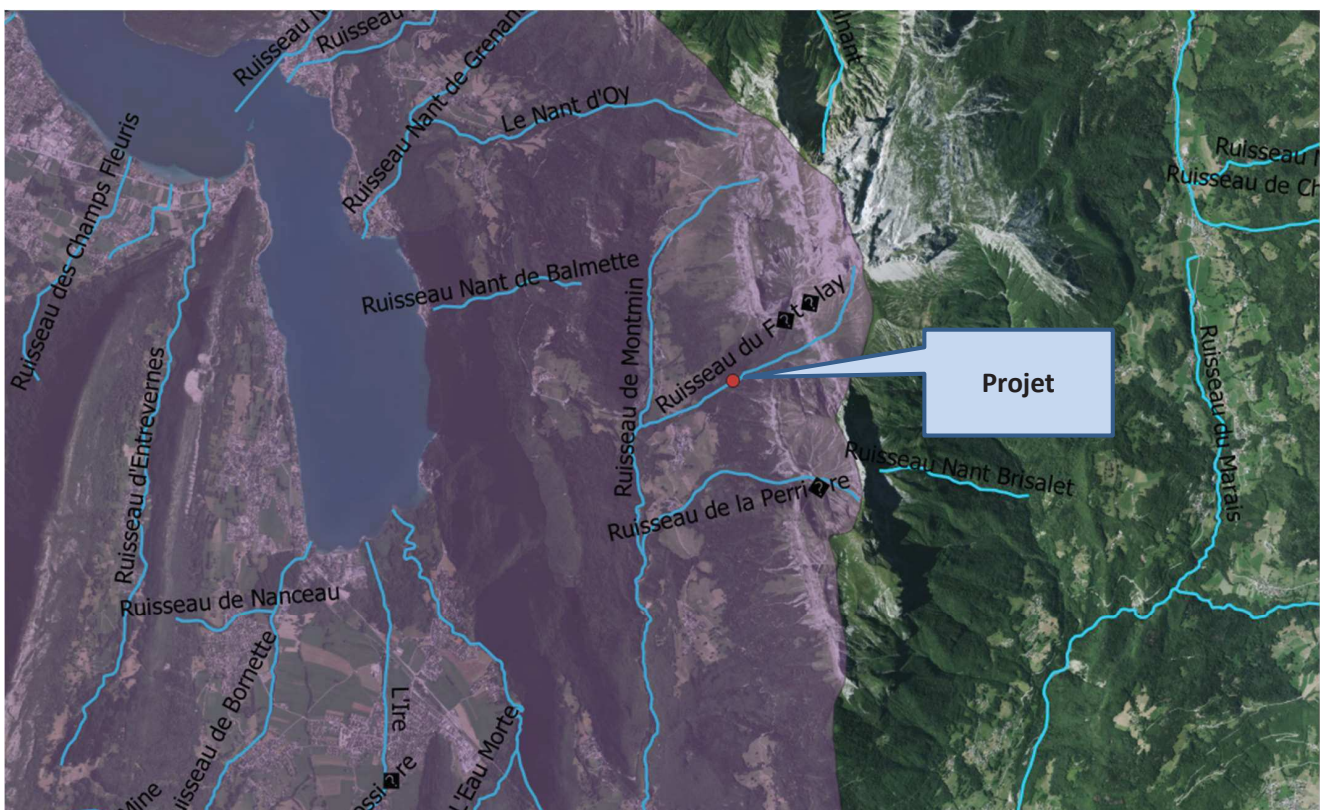
Historique

- La réflexion de ce projet date de 2018, il repose sur l'exploitation d'un captage hors service depuis plus de 30 ans, le captage des coins qui alimentait jadis un des réservoirs du village de Montmin. Le captage en question est permanent, avec un débit intéressant à exploiter en période de fonte des neiges et des pluies hivernales et de plus en plus faible en période estivale.
- Le captage a été déclassé et fait partie désormais de la propriété privée de la commune en dehors du périmètre de gestion de l'autorité en charge de l'eau potable (Grand Annecy avec le SILA)
- Le Fételay est un affluent du Nant de Montmin, lui-même un affluent de l'Eau Morte qui se jette dans le lac d'Annecy. Cette masse d'eau était classée en Liste 1 et Réservoir Biologique (Rbio) jusqu'en 2022.
- Suite à une étude piscicole réalisée par un bureau d'études, MW Energies a demandé un déclassement du ruisseau du Fételay dans le cadre de l'actualisation du SDAGE Rhone-Méditerranée. Le déclassement a été accepté en 2022. Le torrent du Fételay n'est donc plus classé en Réservoir Biologique.
- De nombreuses contraintes liées à la maîtrise foncière, la topographie du terrain, la prise en compte des risques naturels ont conduit à de nombreuses variantes pour l'implantation du projet.
- La présente annexe précise la séquence qui a conduit au choix l'implantation du projet définitif.

Le projet appartient au grand BV du Lac d'Annecy

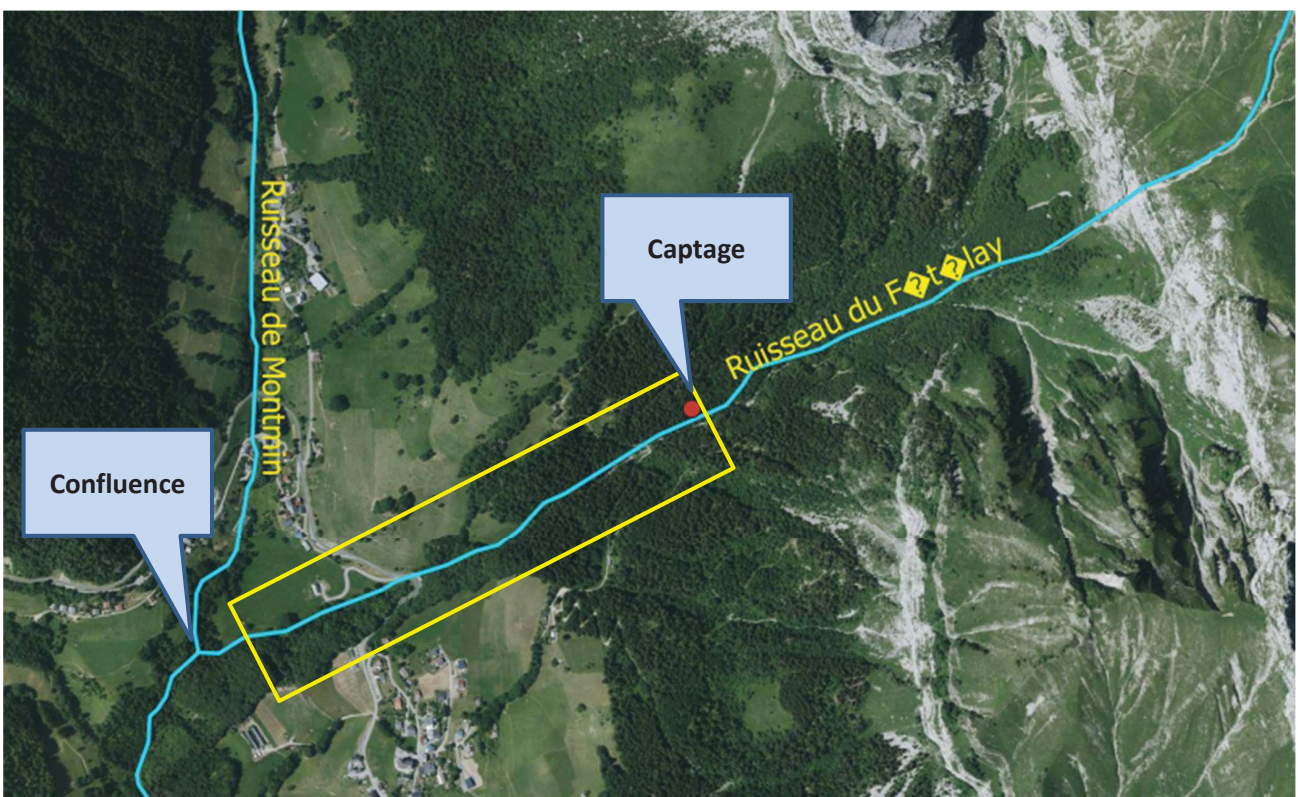


Le projet exploite une résurgence karstique (une source) qui alimente le ruisseau du Fételay, un affluent du Nant de Montmin



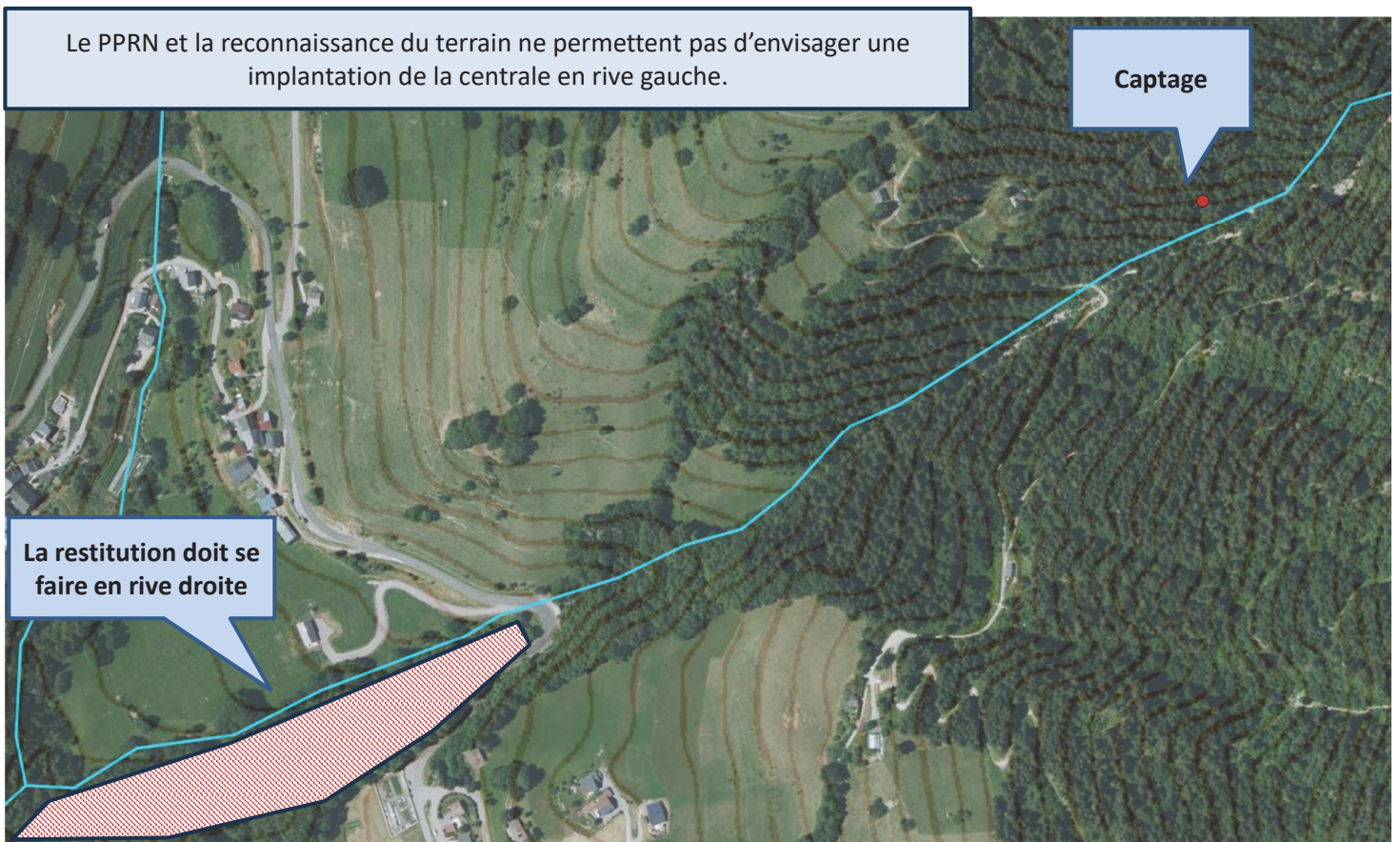
La source des coins (captage) alimente le ruisseau du Fételay mais n'est pas situé en tête de bassin versant et ne représente pas la source d'approvisionnement principal du ruisseau.

La chute brute exploitable est limitée à l'amont par le captage des coins et à l'aval par la confluence avec le Nant de Montmin

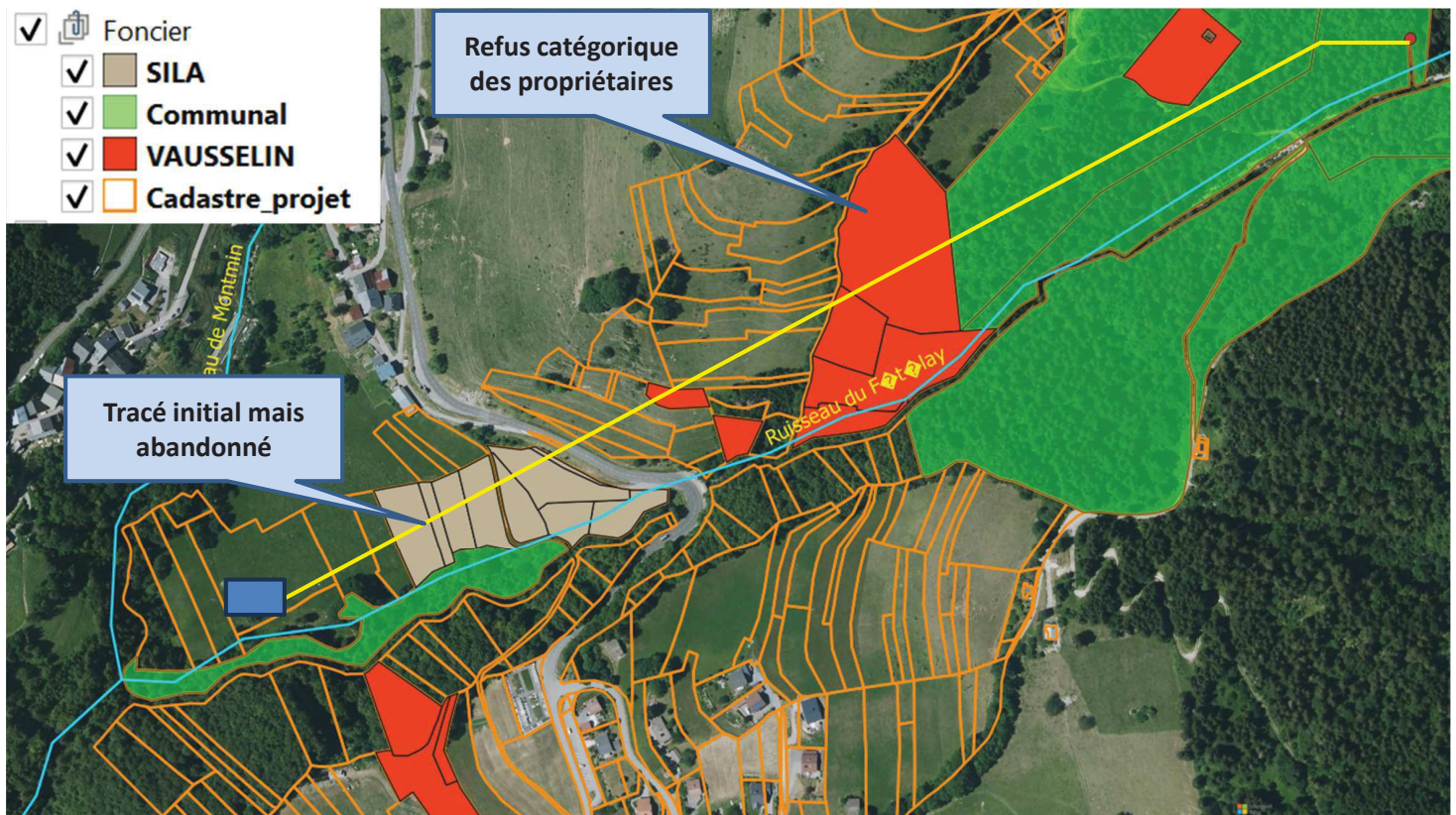


Les variantes avec un rejet directement dans le Nant de Montmin ont été abandonné pour ne pas perturber le fonctionnement hydraulique du Nant de Montmin classé en L1 et Rbio.

Emprise générale du projet

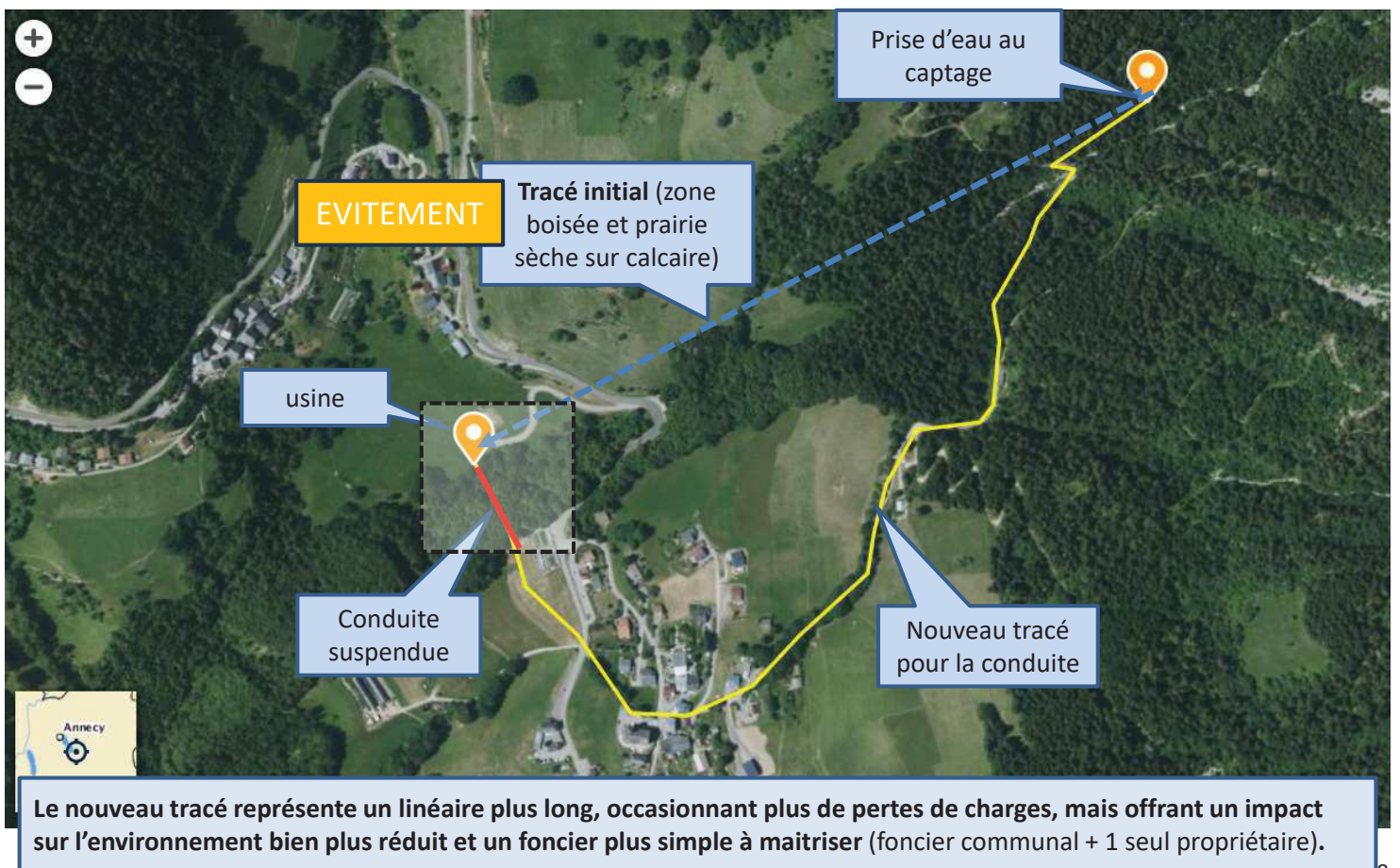


Contexte foncier : un foncier encore très morcelé avec des indivisions très complexes et des successions inachevées

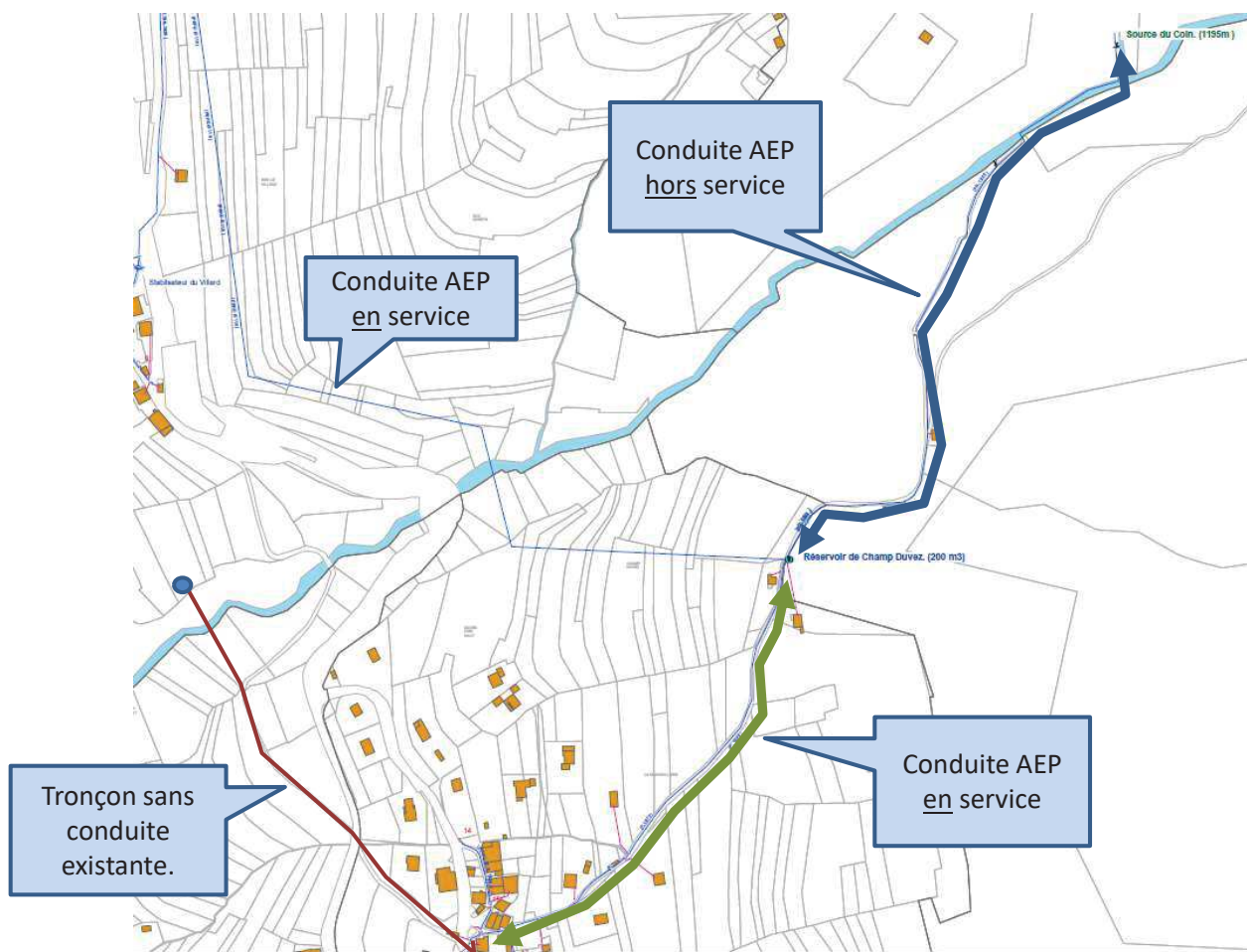


Après 2 années de tractation pour maîtriser le foncier, MW Energies a privilégié un tracé avec une emprise presque 100% communale et EPCI (SILA)

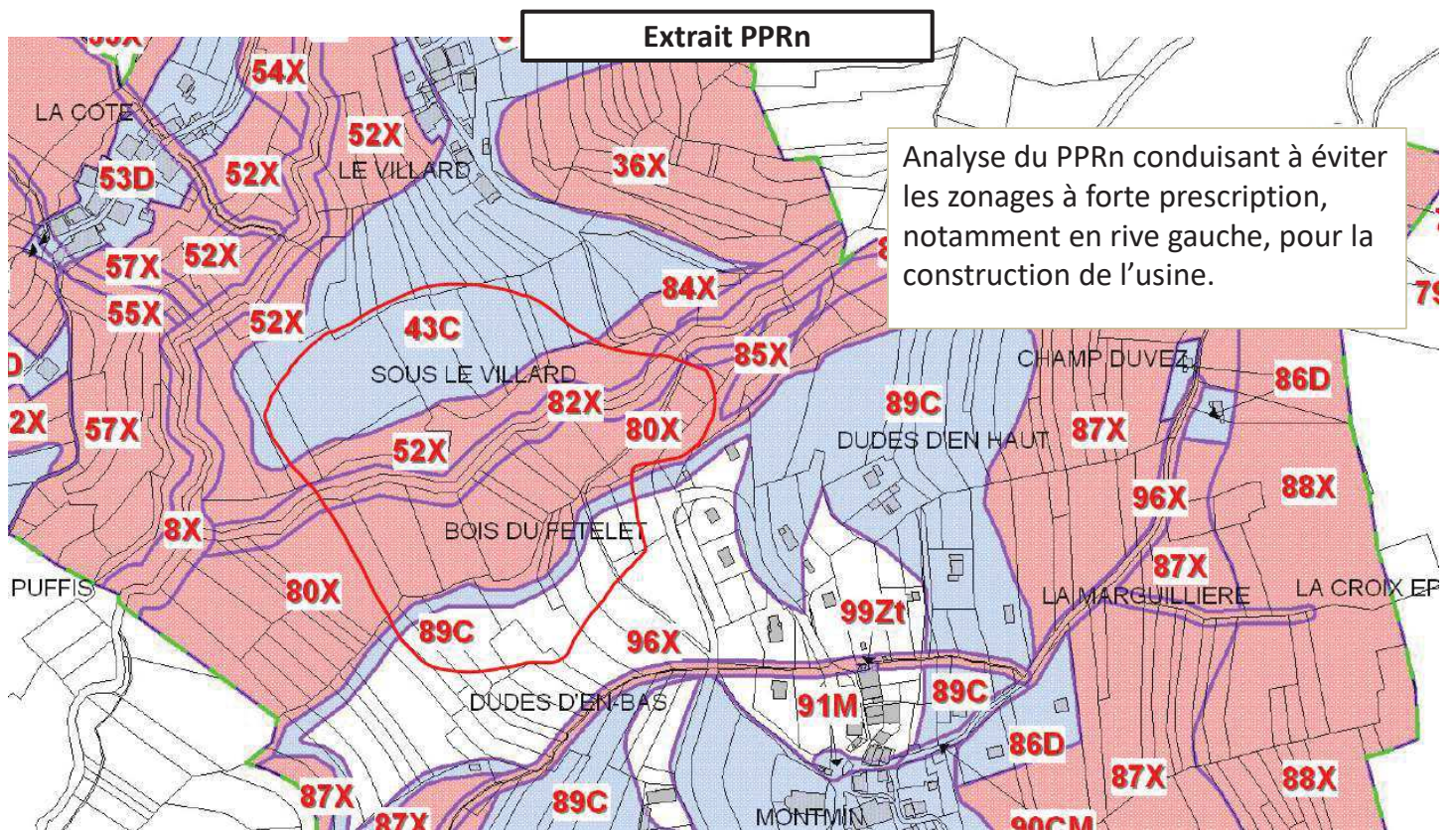
Abandon de tracés de la conduite forcée plus directe, moins couteux au profit d'un tracé offrant moins d'impact



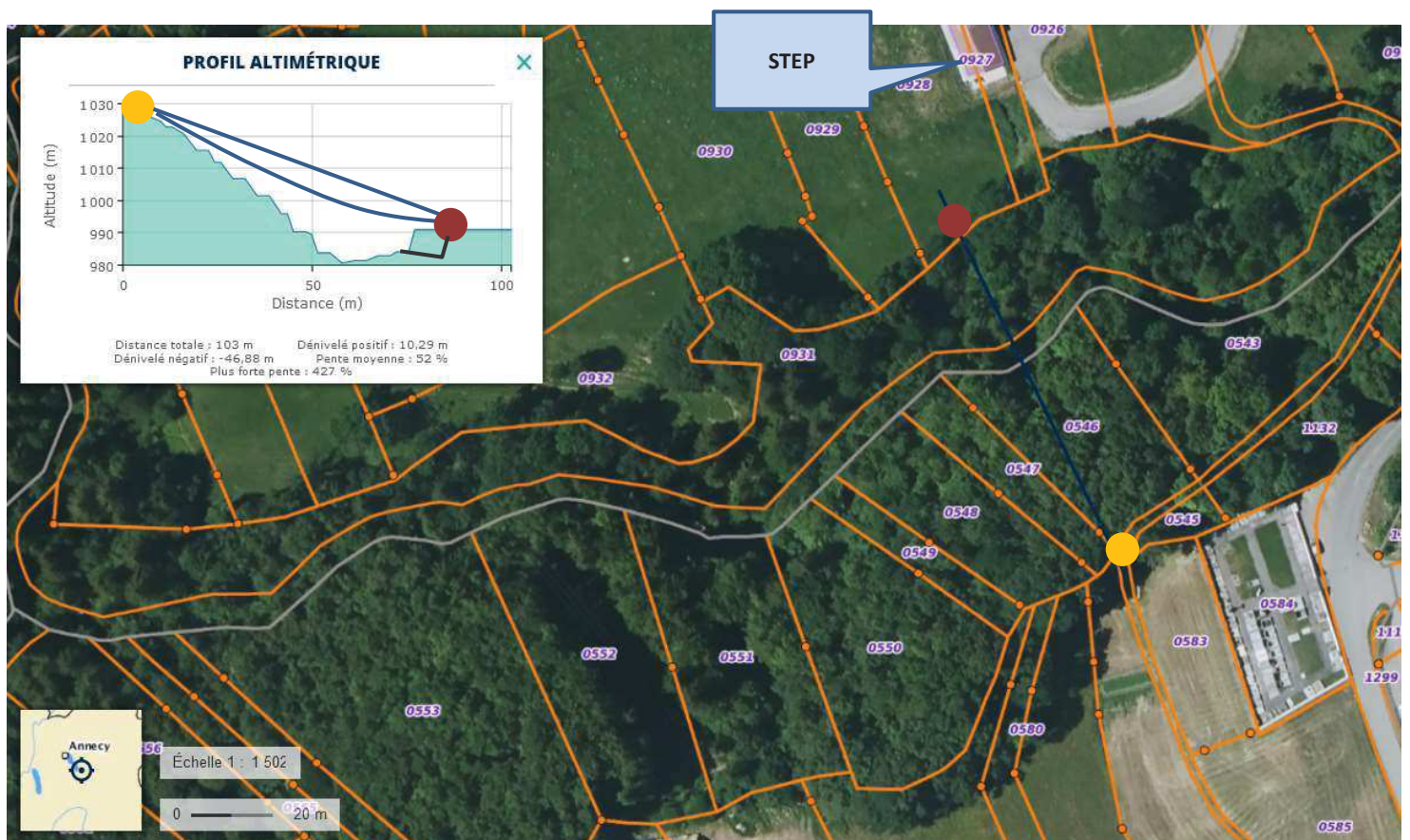
Le tracé de la conduite forcée suit exactement le tracé de la conduite du réseau AEP en place



L'emplacement de l'usine doit être en rive droite pour des raisons de stabilité de terrain



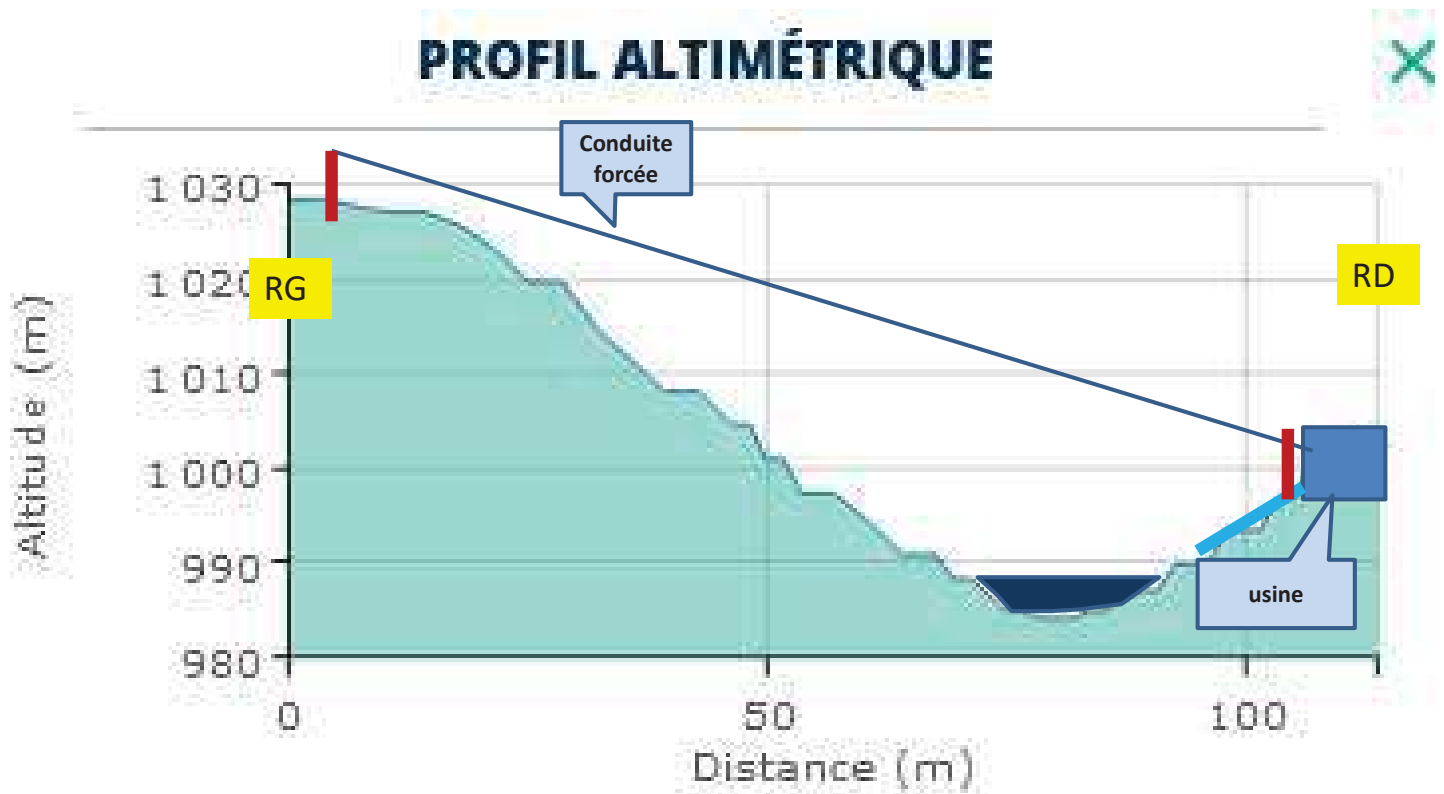
L'usine sera installée en rive droite, proche de la STEP exploitée par le SILA
Le franchissement du Fételay se réalisera par un pont suspendu.



La conduite forcée enjambera le Fételay comme ci-dessous



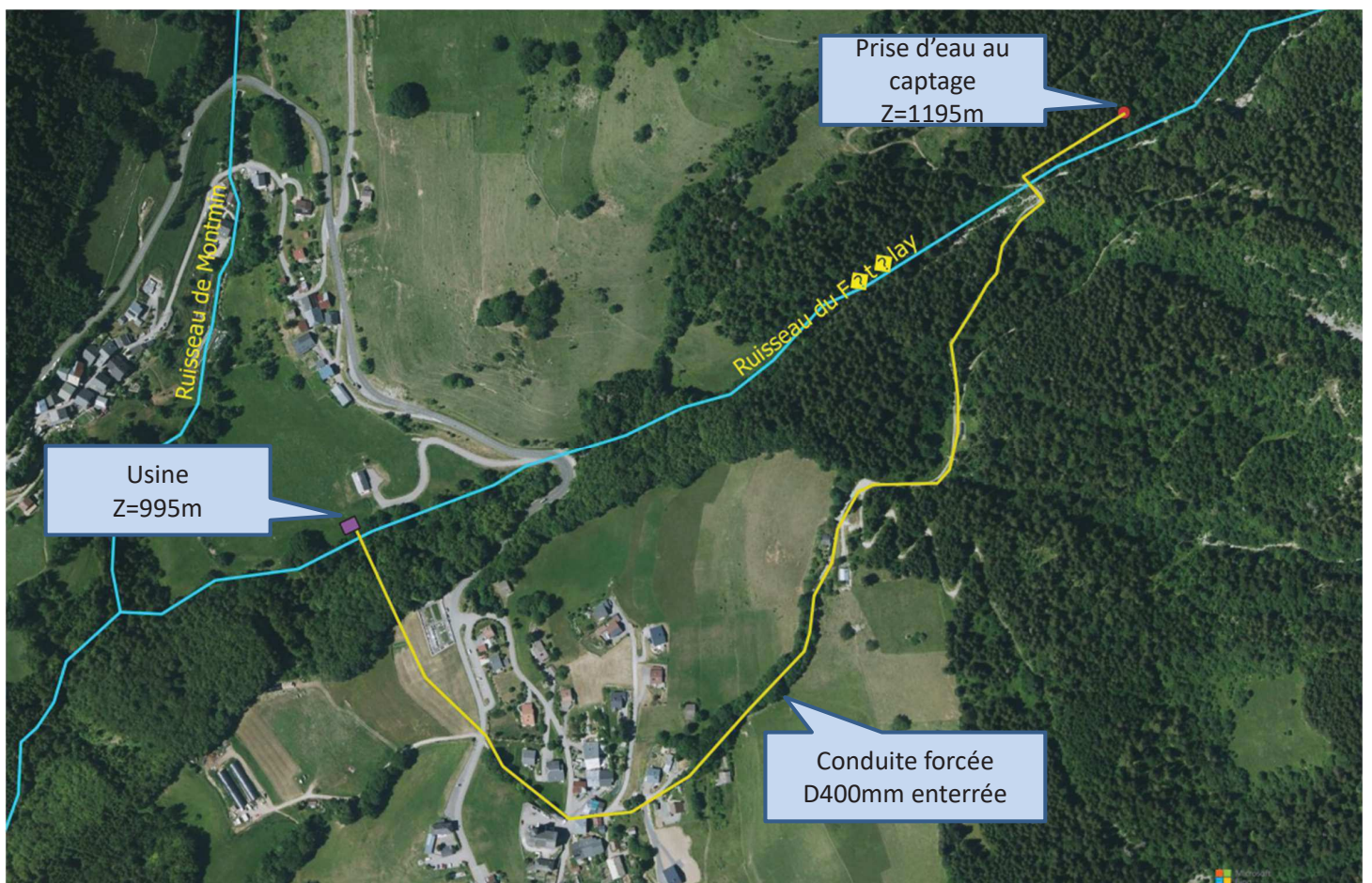
Réalisation d'une canalisation d'Eau Usée suspendue de 72 mètres linéaires sur la commune de Saint Sigismond



Projet de microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau du Fételay (Commune de Montmin, 74210)

Annexe 9 Description du projet

Plan général, $PMB = 200 \times 0,1 \times 9,81 = 196 \text{ kW}$



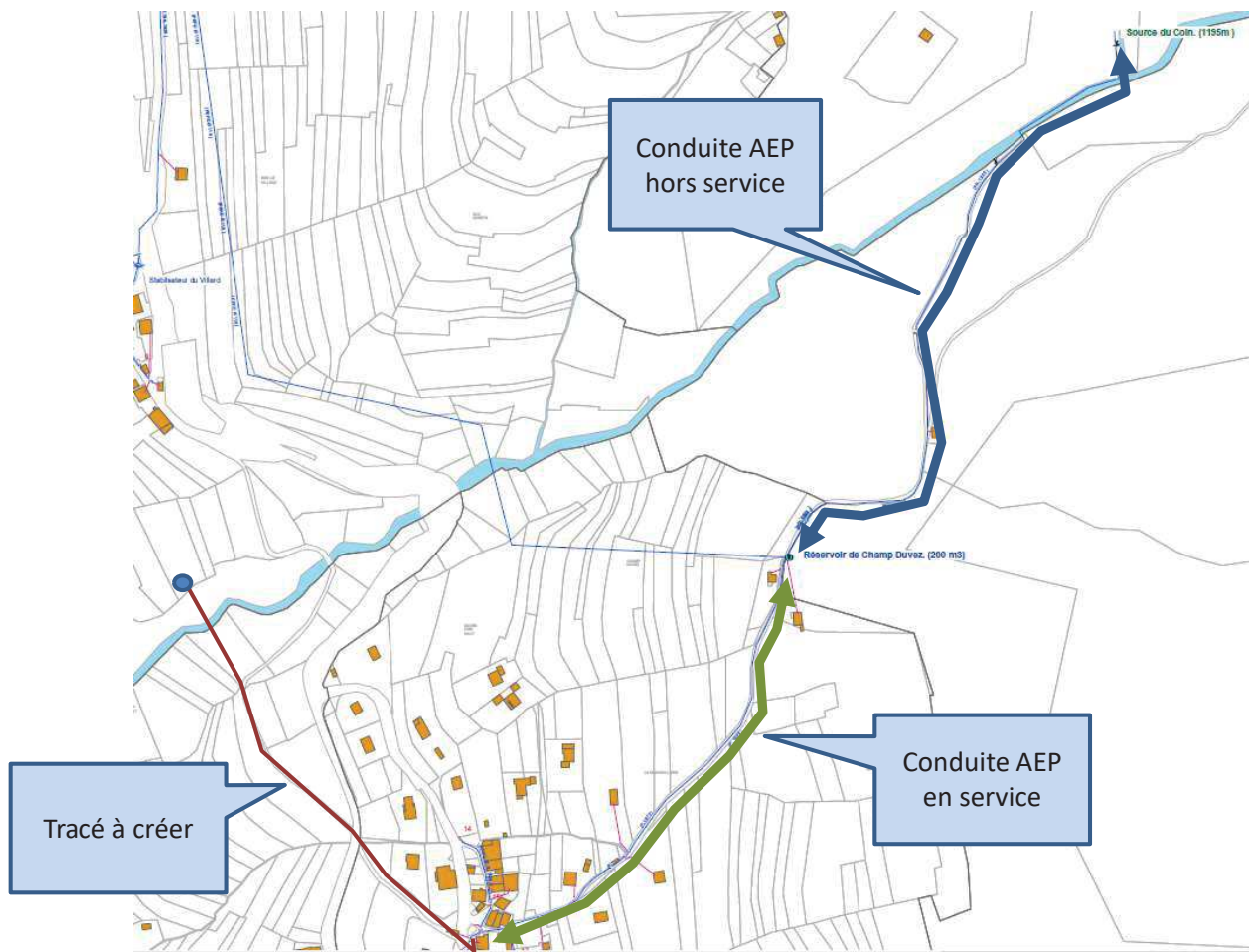
1. La prise d'eau sera au droit du captage existant



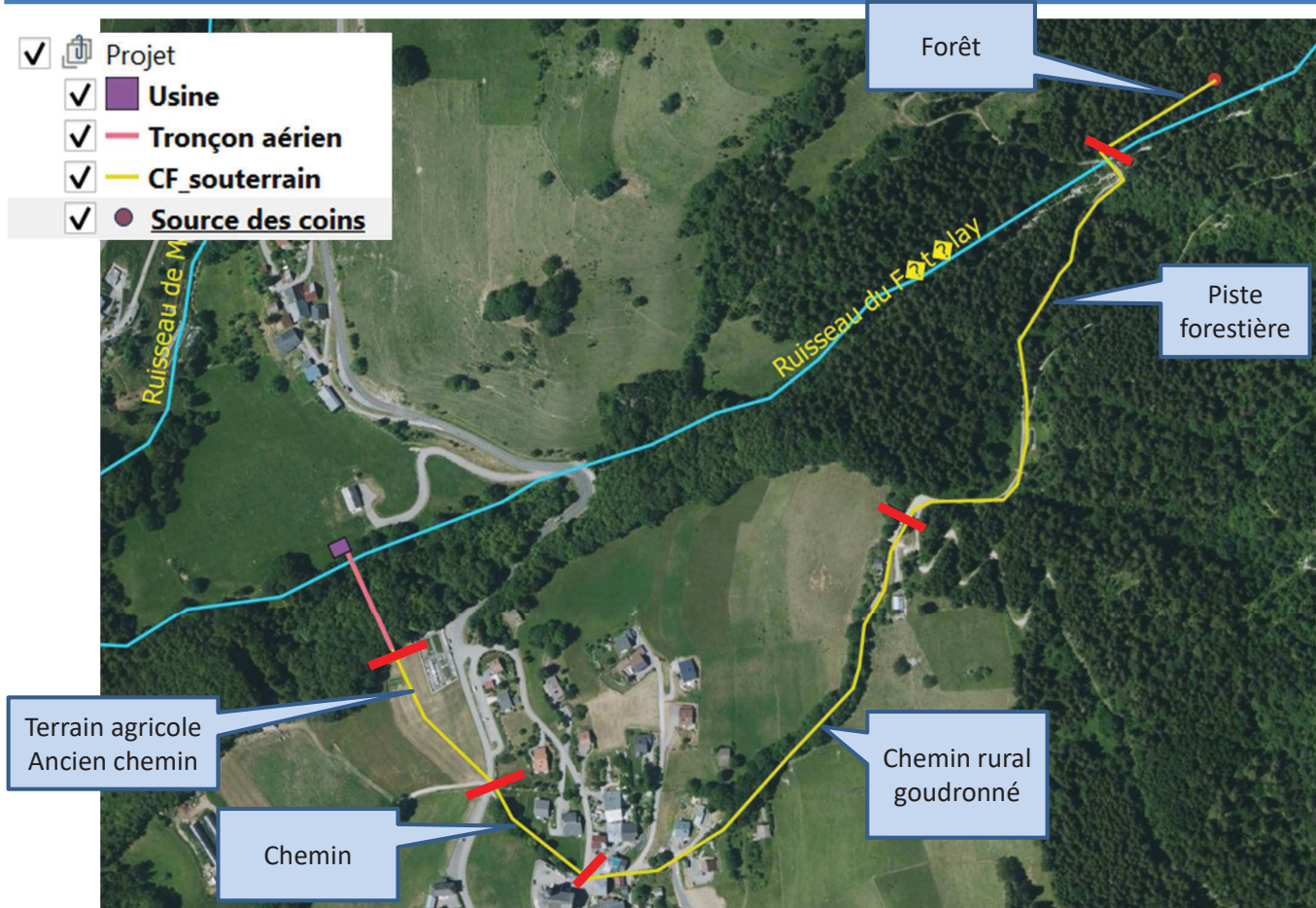
Le captage récupère l'eau d'une résurgence karstique, une eau totalement limpide dépourvue de sédiments.

Le départ de la conduite forcée se fera directement depuis cet ouvrage avec un système de régulation à mettre en place (capteur de niveau d'eau)

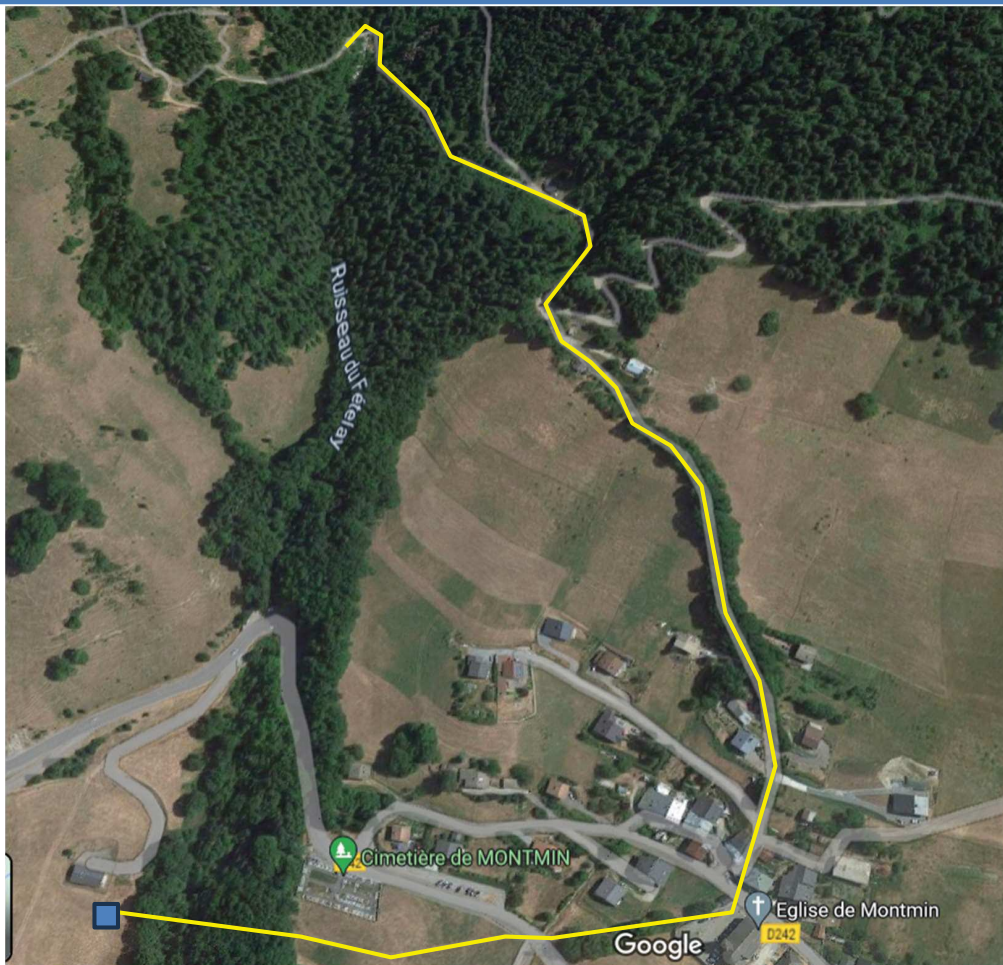
2. Le tracé de la conduite forcée suit exactement le tracé du réseau AEP en place jusqu'au centre du village



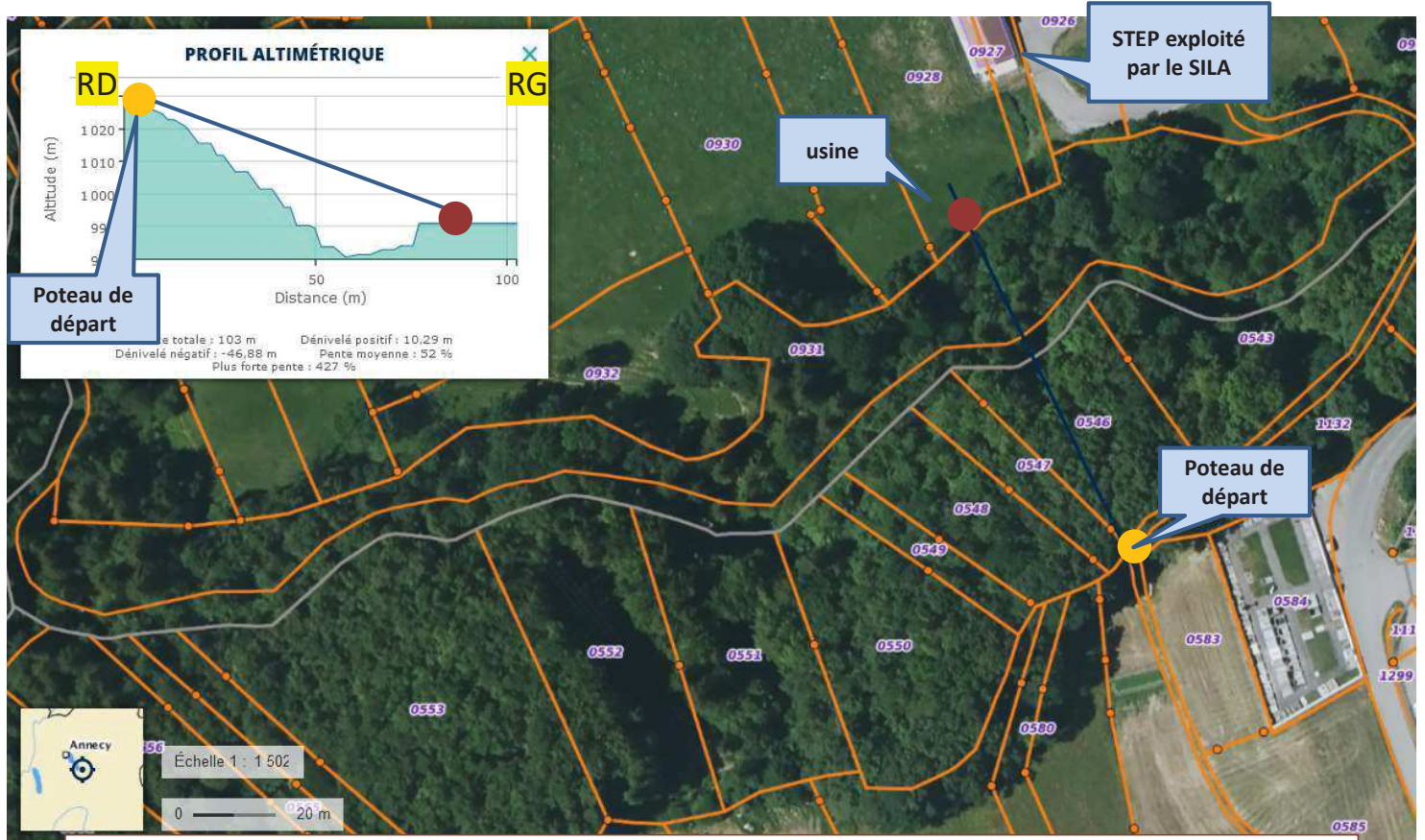
2. La conduite forcée Les milieux naturels traversés



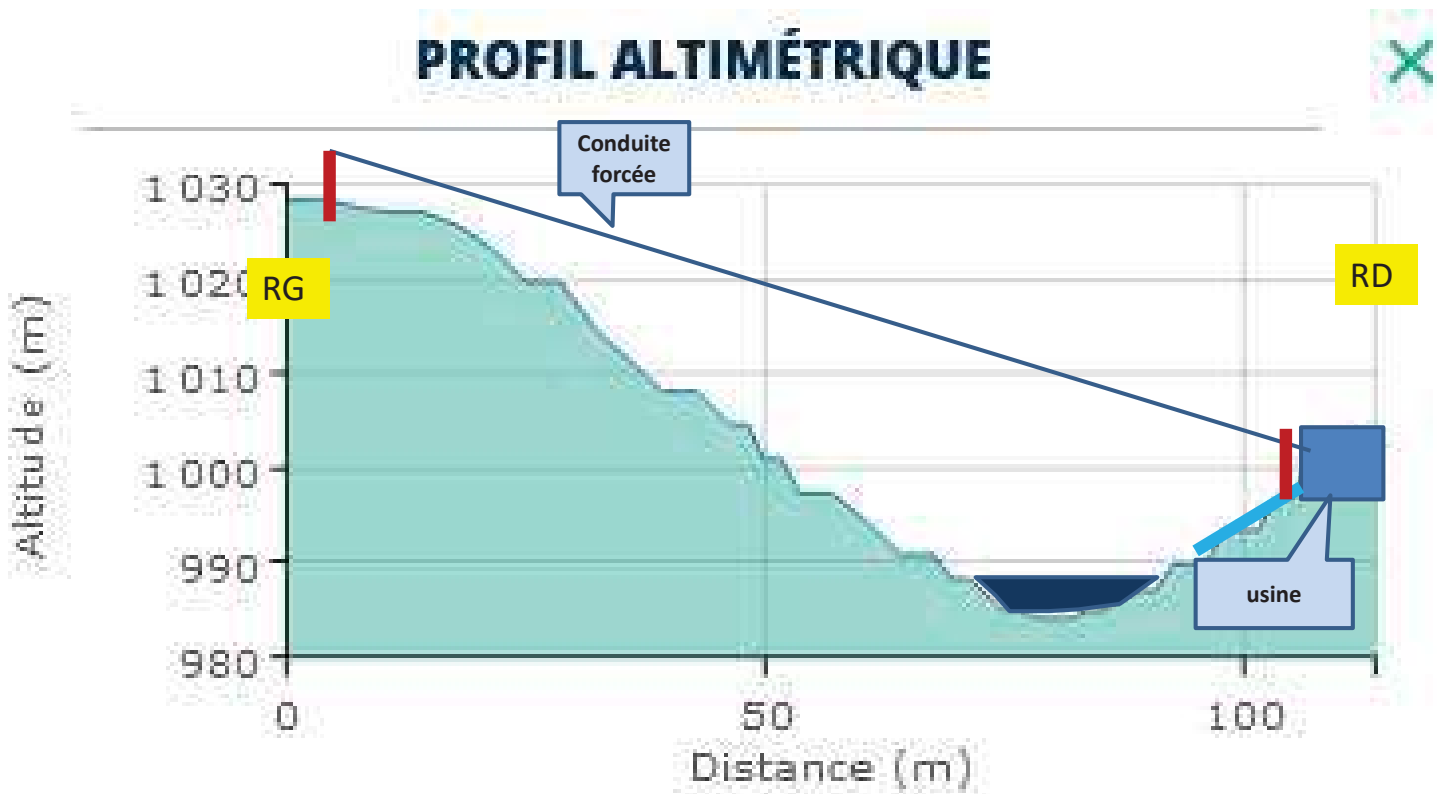
Tracé de la conduite forcée, autre vue satellite



L'usine sera installée en rive droite, proche de la STEP exploitée par le SILA, pour des raisons de stabilité de terrain mentionné dans le PPRN



La conduite forcée enjambera le Fételay grâce à un système de pont suspendu.

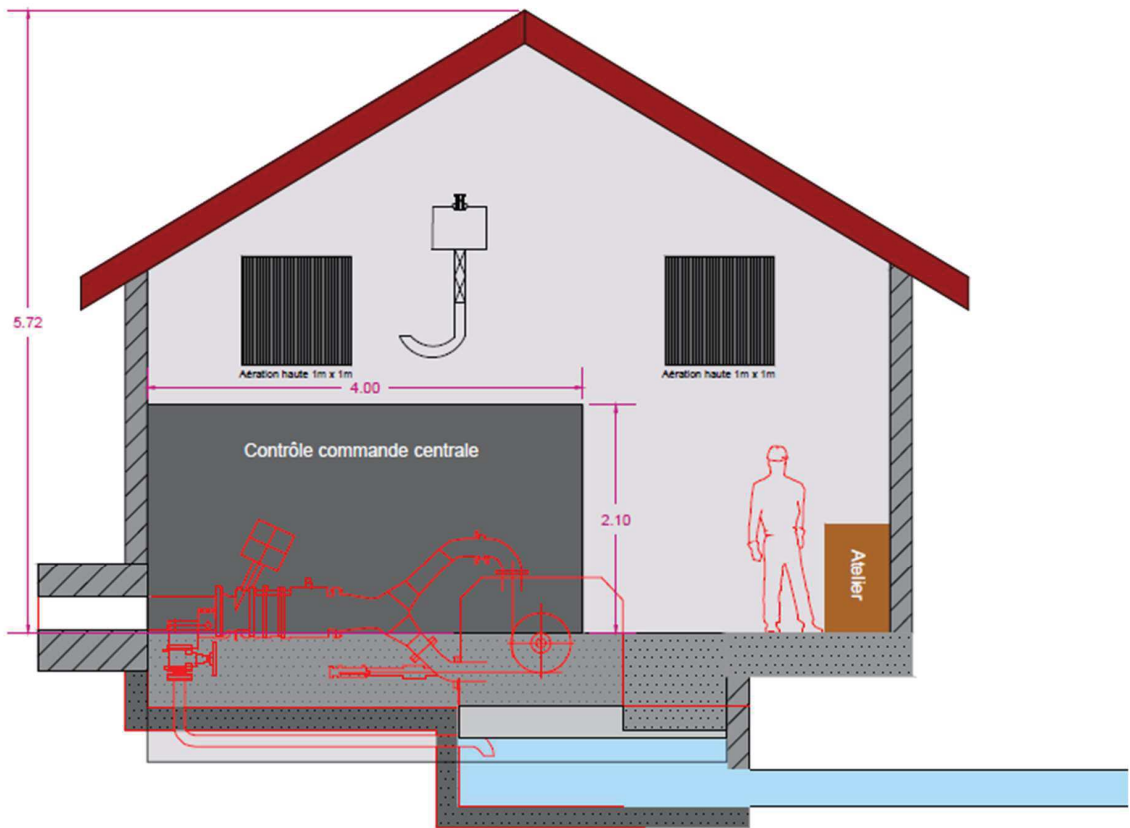


La conduite forcée enjambrera le Fételay comme ci-dessous

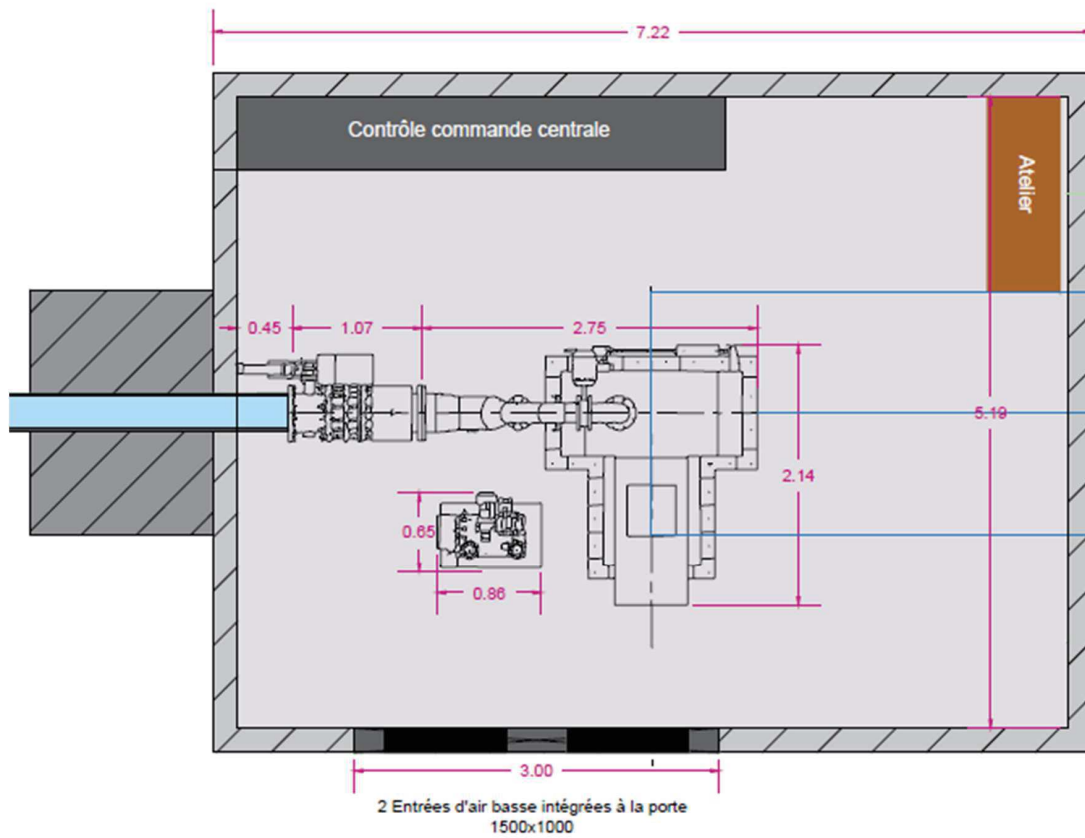


Réalisation d'une canalisation d'Eau Usée suspendue de 72 mètres linéaires sur la commune de Saint Sigismond

3. L'usine, vue en coupe



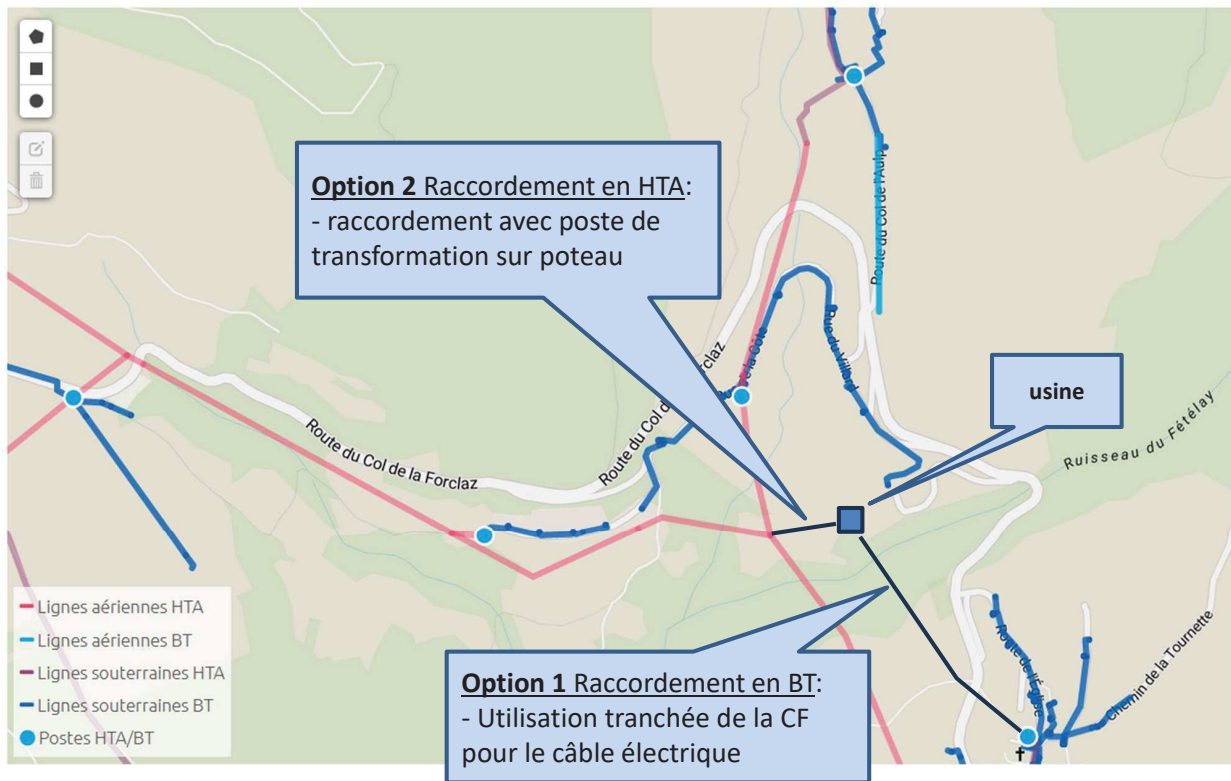
3. L'emprise au sol de l'usine sera de 40m²



4. Le raccordement

2 options possibles selon devis Enedis

Lignes aériennes HTA BT Lignes souterraines HTA BT Autres équipements Postes source ou HTA/HTA Postes HTA/BT Poteaux HTA ou BT



Projet de microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau du Fételay (Commune de Montmin, 74210)

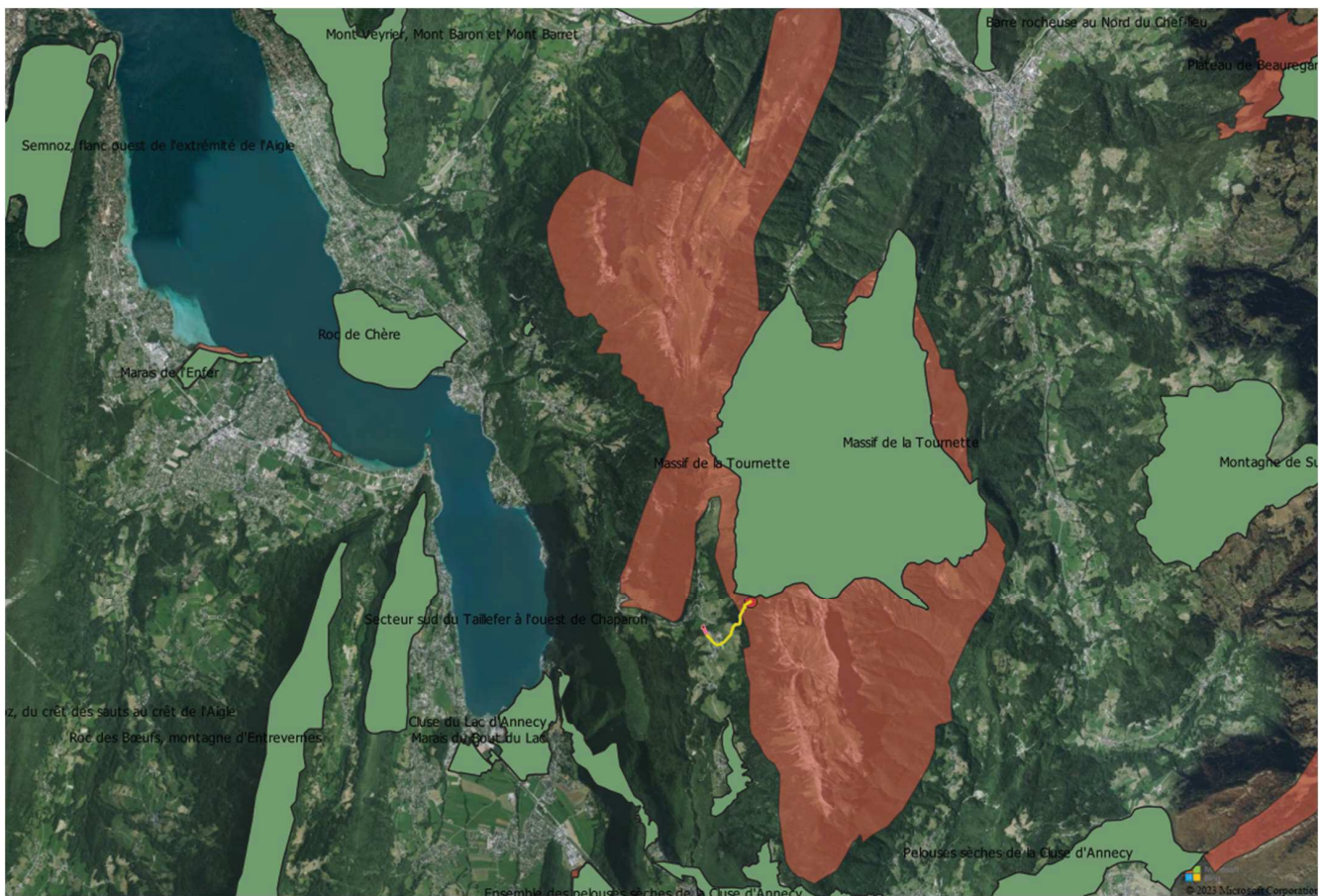
Annexe 10 Les incidences du Projet

Synthèse des incidences

Type d'incidences	Nature des enjeux	Mesures prises
1. Patrimoine	Aucun	-
2. Environnement	Au sein d'une Natura 2000 A proximité d'une ZNIEFF 1 Milieu aquatique	- Mutualiser les impacts avec ceux liés à l'exploitation forestière pour la partie terrestre - Mise en place d'un débit réservé dans le tronçon court-circuité
3. Paysage	Garantir une bonne intégration paysagère des nouveaux ouvrages visibles.	La conduite forcée sera enterrée sauf pour le tronçon enjamber le Fételay. L'ouvrage de franchissement sera peu visible compte tenu du boisement. La création d'une passerelle pourrait être mutualisée avec une passerelle pour piétons pour connecter les hameaux par voie douce. L'usine sera construite à proximité de la STEP avec un habillage respectueux des normes architecturales locales.
4. Santé	Nuisance sonore Aire de captage d'eau potable	Mesures de Réduction Isolation acoustique du bâtiment Le projet se situe en dehors des périmètres de protection

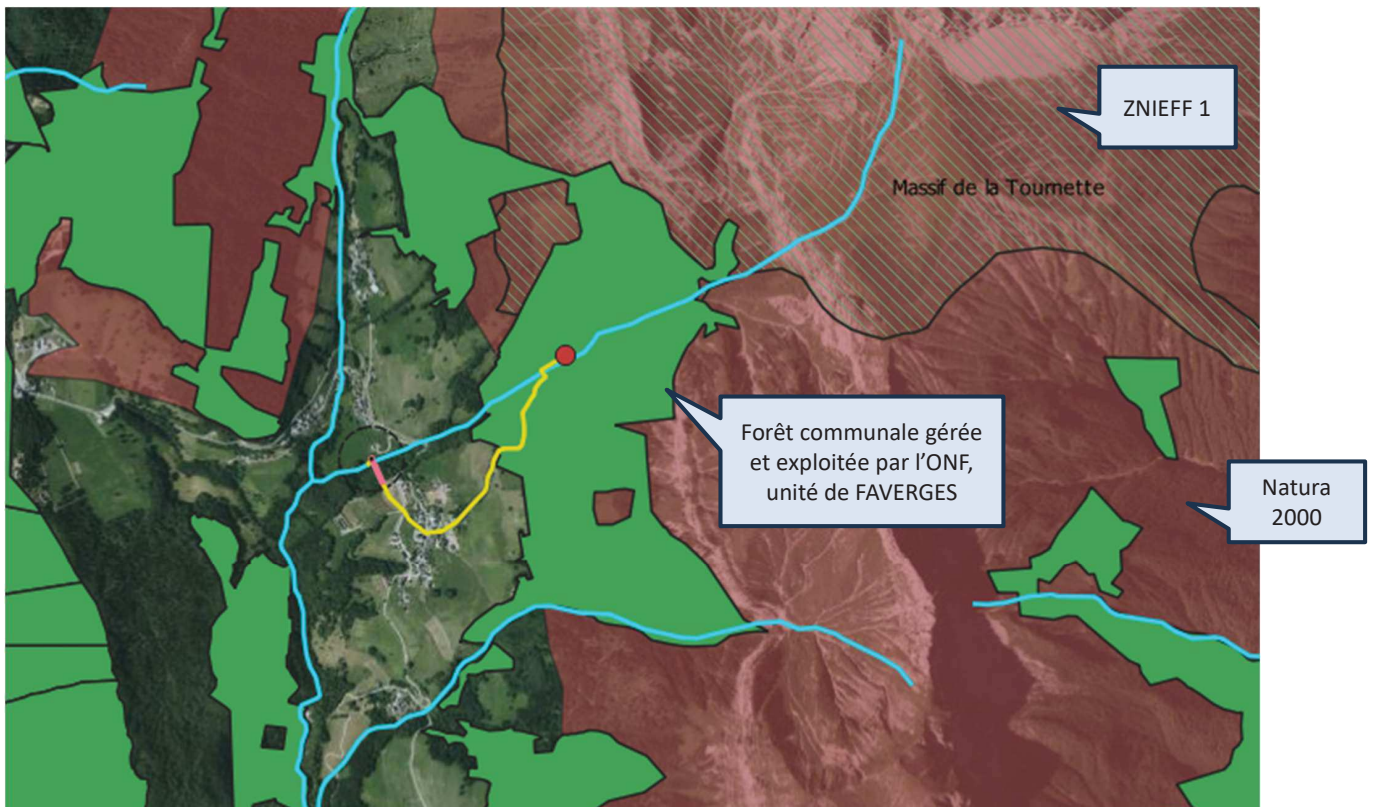
2. Impact sur l'environnement / Natura 2000 et ZNIEFF 1

Le projet se situe en partie dans une zone Natura 2000 – ZSC « Massif de la Tournette » et à proximité d'une zone ZNIEFF 1



2. Impact sur l'environnement / Natura 2000 et ZNIEFF 1

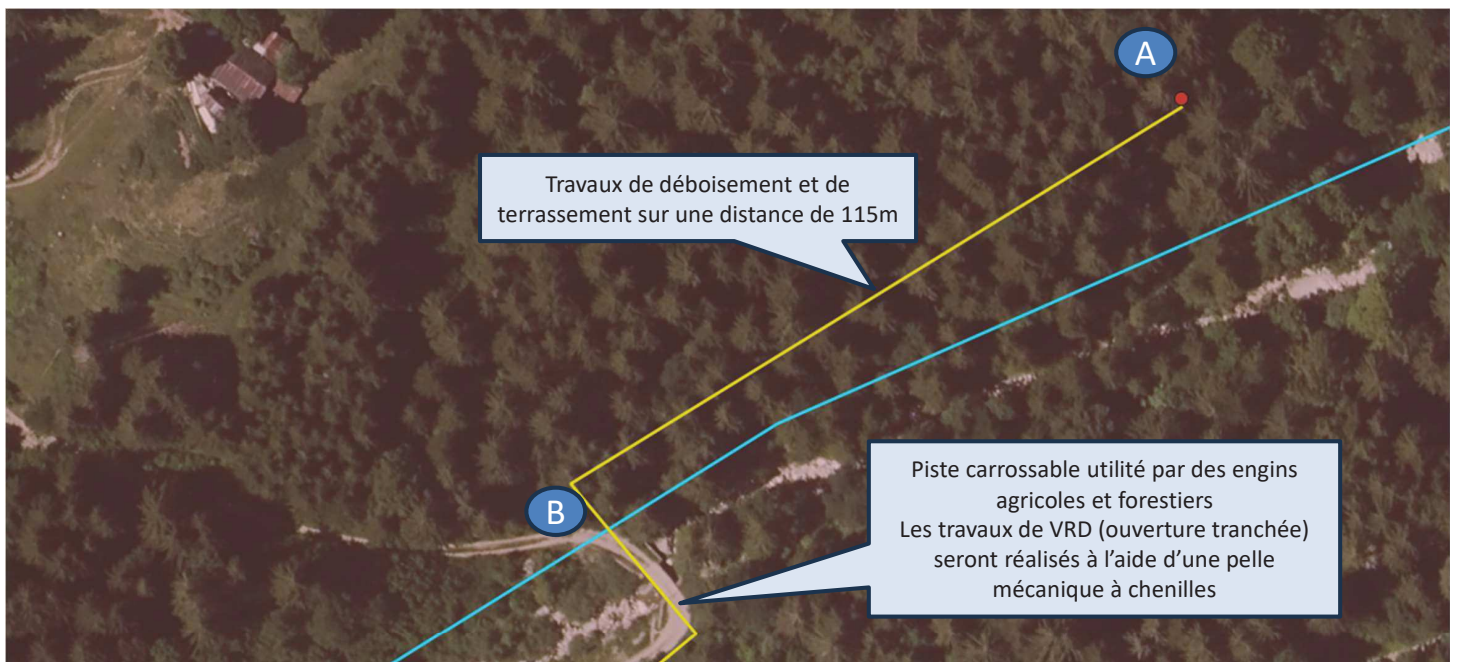
La partie amont du projet se situe dans une forêt communale gérée et exploitée par l'ONF dans laquelle un plan de gestion est en place



La zone d'emprise du projet se situe sur des parcelles de boisées communales gérées et exploitées par l'ONF. Des coupes de bois sont prévues sur les parcelles visées par le projet sur la période 2023-2028

2. Impact sur l'environnement / Natura 2000 et ZNIEFF 1

L'incidence principale est l'ensemble des travaux forestiers qui seront réalisés de toute façon dans le cadre du plan de gestion de la forêt



Les travaux nécessaires à la dépose/pose des conduites forcées sont des travaux :

- **forestiers** : élagage et coupe sur une bande utile de 4m sur le tronçon A-B d'une longueur de 115m
- **terrassement** : tranchée 1,10m de profondeur

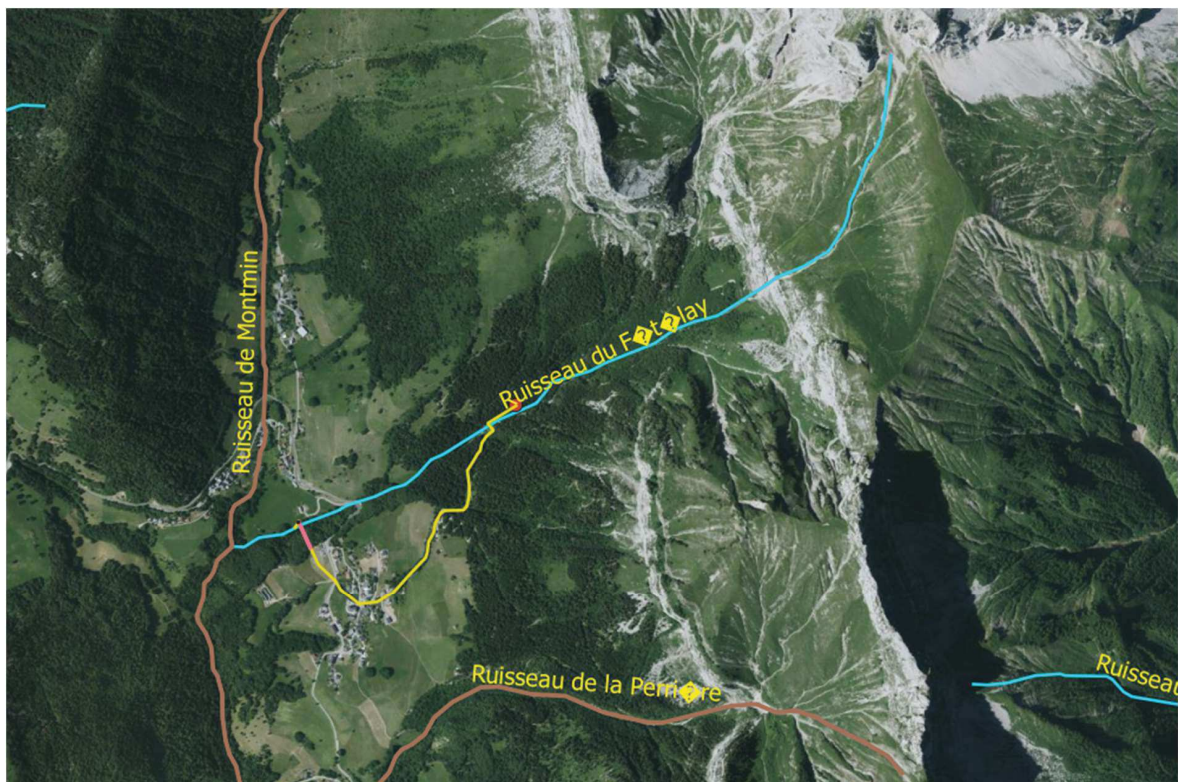
Les travaux forestiers seront réalisés par l'ONF conformément à leur plan de gestion et n'induiront pas d'incidence supplémentaire.

Les travaux de terrassement seront réalisés par une pelle mécanique (chenille ou araignée) par le pétitionnaire.

Les travaux de terrassement, sur le tronçon A-B, dureront 1 semaine.

2. Impact sur l'environnement / Incidence sur le milieu aquatique

Le ruisseau du Fételay est classé en Liste 1, mais n'est plus un réservoir biologique



Les inventaires piscicoles réalisés sur le Fételay démontrent qu'il n'y a pas d'enjeux piscicoles. La prise d'eau étant un captage d'une résurgence, située en dehors du Torrent du Fételay, le captage ne constitue pas un obstacle à la continuité écologique.

2. Impact sur l'environnement / Incidence sur le milieu aquatique Mesure hydrologique et définition d'un débit réservé



Le pétitionnaire réalise une campagne de mesure hydraulique de la source pour proposer au service instructeur dans le cadre de la future demande d'autorisation (Loi sur l'eau) un débit réservé.

3. Impact sur le paysage



L'emprise paysagère se limite à :

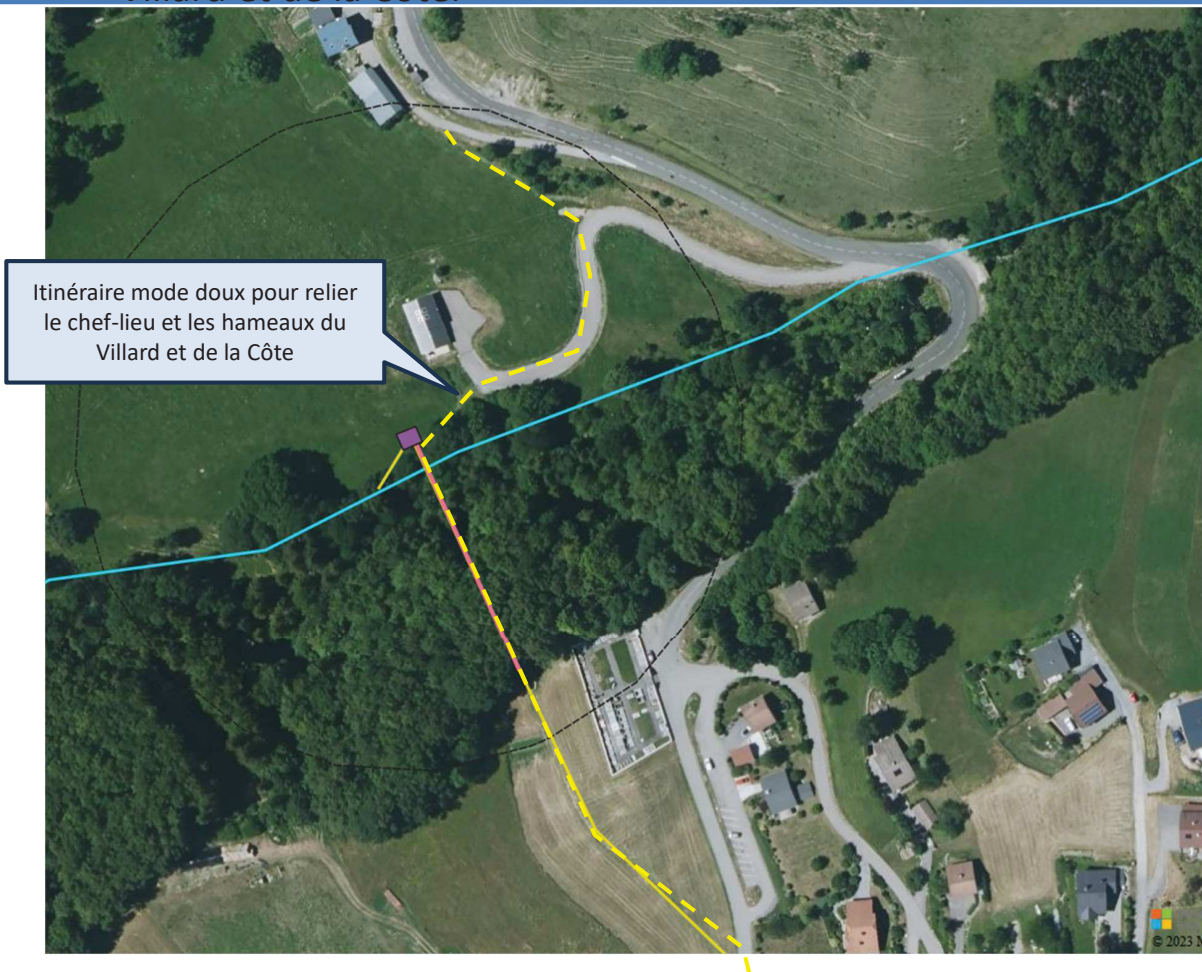
- l'usine de 50m²
- l'ouvrage de franchissement du Fételay

L'usine est à proximité du centre de traitement des eaux et sa surface sera limitée à 50m². Son aspect extérieur sera conforme aux prescriptions d'urbanisme en vigueur.

L'ouvrage de franchissement est composé de 2 poteaux (départ / arrivée) et de suspentes. Ces ouvrages techniques seront intégrés au boisement et ne seront pas perçus comme un élément singulier sur un milieu ouvert comme pourrait l'être un pylône électrique.

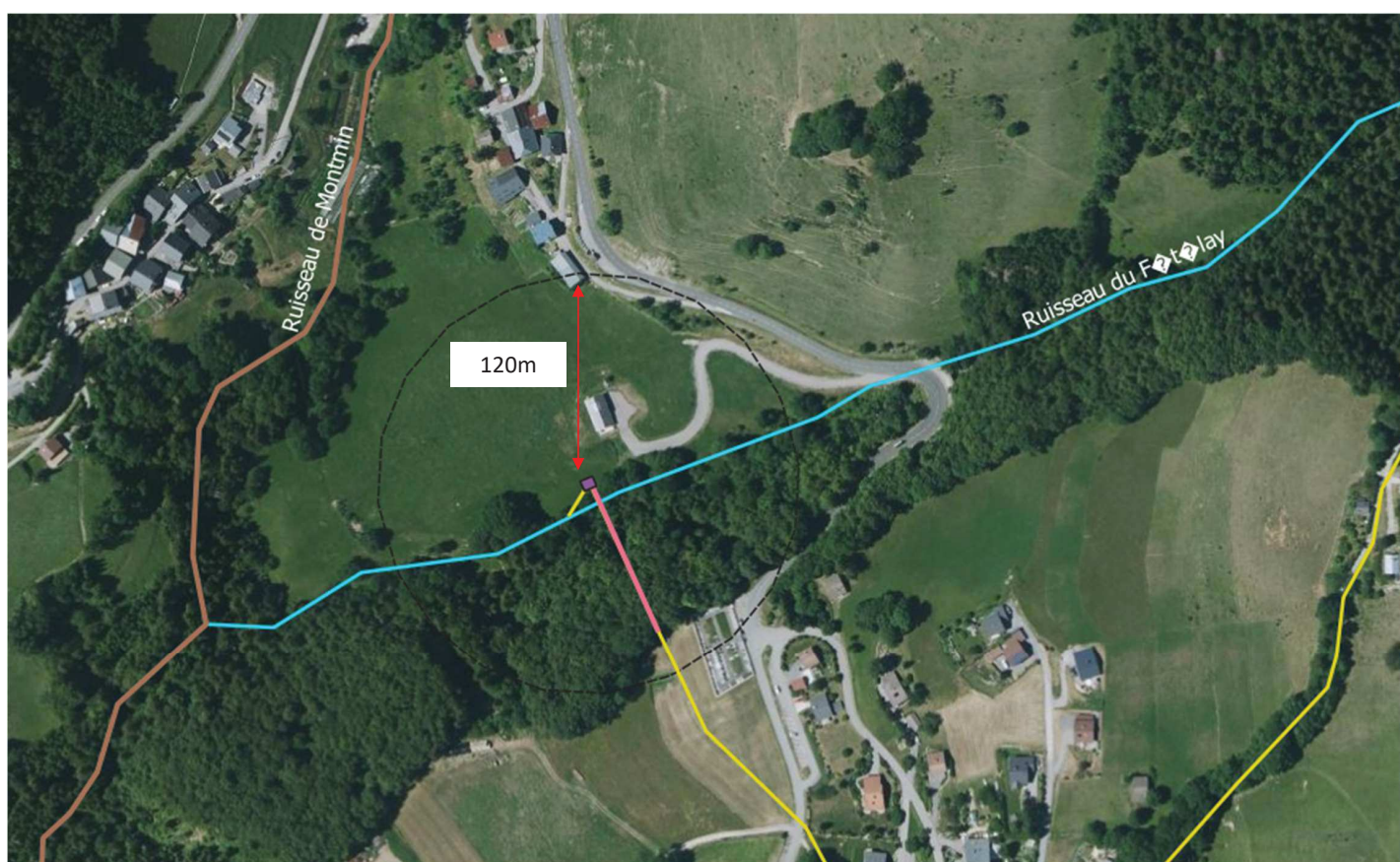
Seul un élagage des arbres sur une largeur de 3m sera nécessaire pour réaliser cet ouvrage de franchissement.

L'ouvrage de franchissement pourrait être mutualisé avec la commune pour réaliser une voie douce pour relier le chef-lieu et les hameaux du Villard et de la Côte.



4. Nuisance sonore

L'habitation la plus proche de l'usine est à 120m de l'usine



4. Nuisance sonore

Les caractéristiques acoustiques des turbines envisagées indiquent des émissions sonores de 85dB. Après atténuation liée:

- À la distance (-41dB)
- Et à l'isolation acoustique de l'usine (-40dB)


Le niveau sonore perçu au droit des habitations sera proche de 4 à 5 dB.

Par ailleurs, la nuisance sonore s'apprécie en émergence sonore par rapport à une source de bruit environnante, ici le bruit du torrent qui couvrira les décibels résiduels.

La formule utilisée est simple :

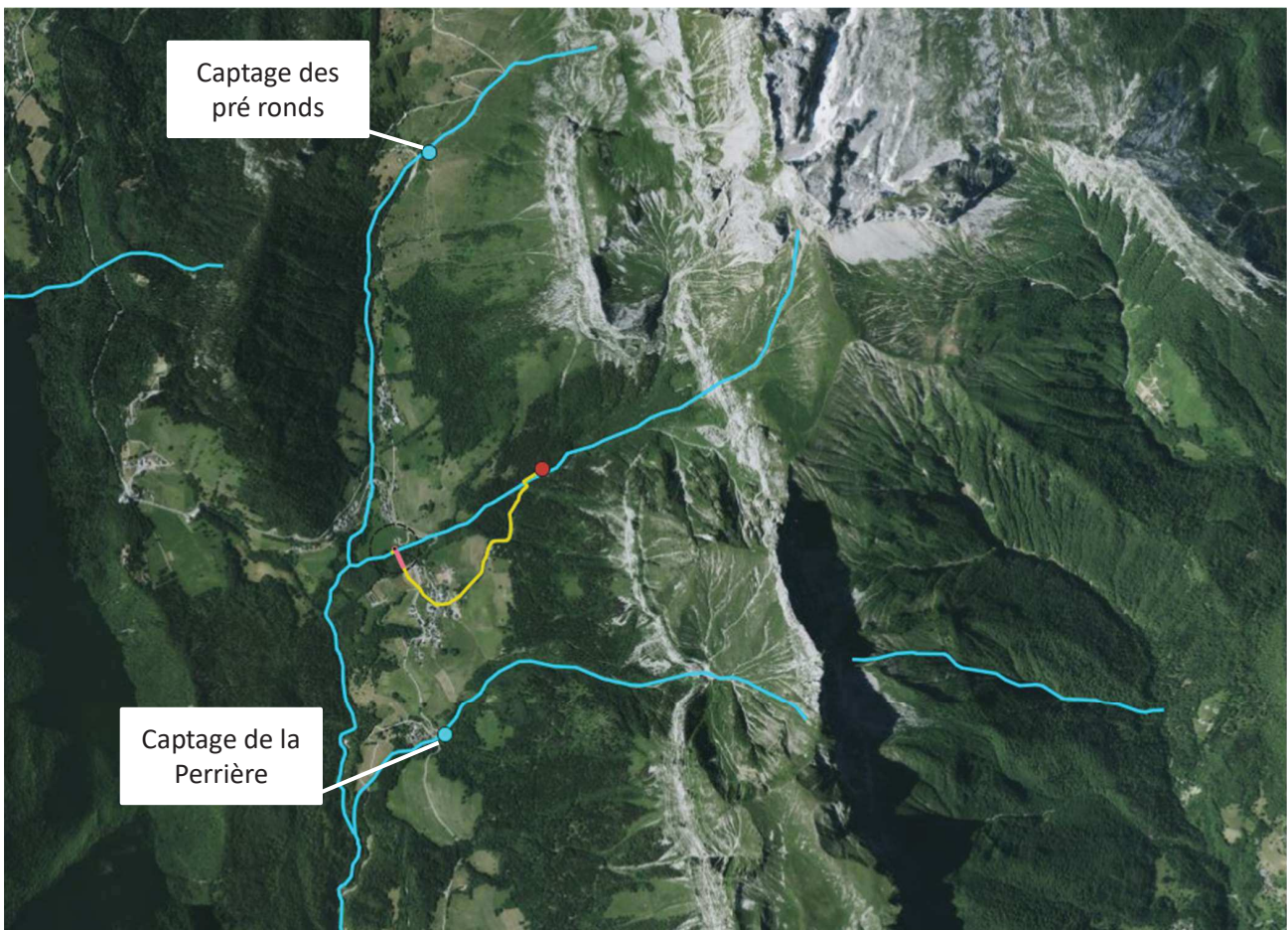
Changement de niveau = $20 \times \log(\text{Position de référence/Nouvelle Position})$

Décibels et distance

Position de référence		Position nouvelle	Calculer	Atténuation Distance
1		120		-41.58319577!
(mètre(s))		(mètres)		(dB)

La nuisance sonore peut être considérée de très faible en phase exploitation et faible en phase chantier (limité à 1 mois).

L'emprise du projet se situe en dehors des bassins versants des captages d'EAP



Demande au cas par cas

Microcentrale Hydroélectrique - Fételay

Annexe 11 – échanges avec l'ONF

RE: Microcentrale hydro à Montmin - pistes forestières à créer?

@onf.fr>

  Répondre  Répondre à tous  Transférer 

mar. 01/03/20

Bonsoir,

Merci pour cette information.

En effet, un projet de route forestière est bien inscrit (schéma de desserte) à cet endroit mais pas de décision communale pour la réaliser même dans un avenir proche (Reprise de la piste d'accès aux Sétets). Toutefois, une exploitation forestière aura lieu dans cette parcelle dans les 2 ans qui sont devant nous.

Je reste disponible pour tout complément.

Bien cordialement,



